

Ville de Septèmes-les-Vallons

**Contrat urbain
de cohésion sociale
de
Septèmes-les-Vallons**

2007 - 2009

PREAMBULE

La Convention territoriale pour la politique de la ville de Septèmes-les-Vallons prend fin au 31 décembre 2006.

En conséquence, conformément à sa délibération n° 15.06 2006 du Conseil municipal du 8 juin 2006, la commune, considérant la circulaire du 24 Mai 2006 souhaite s'engager dans la nouvelle contractualisation que l'Etat propose pour la Politique de la Ville : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La circulaire définit ce contrat comme étant la traduction « d'un projet global et intégré donnant cohérence à l'ensemble des outils qui visent une amélioration de la situation des quartiers et des habitants ».

Ce CUCS est donc le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires.

Les thématiques et les actions développées s'articulent pleinement aux opérations de structuration ou de restructuration urbaine portées dans le cadre de l'hémipôle Septémois du pôle de projet Notre-Dame-Limite du GPV.

Première partie :

Un projet urbain de cohésion sociale

- *Présentation générale*
- *Analyse de la situation*

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE SEPTEMES LES VALLONS

I - DU POINT DE VUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

1 - Une géographie urbaine éclatée, avec ses principaux noyaux villageois disséminés au long de la RN8

Septèmes-les-Vallons (10 482 habitants), située en limite Nord de l'agglomération marseillaise entre les villes d'Aix en Provence et Marseille, est marquée par des vagues de constructions issues des années 60/70, par des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires importantes (2 autoroutes, RD 543, 59C, RN8, voie ferrée Marseille/Aix/Briançon).

Ce développement urbain, contraint par une topographie vallonnée, a conduit à l'émergence de 8 quartiers très distincts, dont trois situés au long de la Route nationale 8, baptisée avenue du 8 mai 1945 dans sa partie septémoise, qui organisent la vie communale.

Au Sud, Notre-Dame-Limite, espace d'imbrication Marseille/Septèmes

Quartier ancien, il propose un tissu important de commerces de proximité (80) implantés sur le territoire Septémois. La clientèle est à la fois Septémoise et Marseillaise.

Ce quartier ancien est entouré de grands ensembles : Solidarité, Bourrellys, Kallisté, Granière sur Marseille, Gavotte-Peyret sur Septèmes.

L'école Jules Ferry accueille les enfants du quartier, mais aussi très majoritairement (à près de 70 %) des élèves marseillais en provenance des grands ensembles environnants.

Il se poursuit au Nord jusqu'à l'intersection du Vallon de la Rougière, où va être construit (projet GPV) un équipement festif et culturel, équipement fédérateur destiné au développement d'actions diversifiées favorisant le lien entre les quartiers et les habitants de la Commune et particulièrement entre la Gavotte-Peyret et le noyau villageois de Notre-Dame-Limite.

Septèmes Centre, cœur administratif

En remontant vers le Nord, après une discontinuité urbaine d'environ 700 mètres, on trouve un habitat ancien, en fait une rangée de maisons de village de part et d'autre de la route nationale. En même temps, **c'est le centre administratif et culturel de la Commune** : Hôtel de ville, Poste, banque, commerces, Centre culturel, Jardin des Arts, église, ...

Avec une place ombragée, des espaces de stationnement, des jeux de boules, l'implantation de l'Espace Jeunes Septèmes, du cercle 3^e âge, d'un équipement socioculturel et sportif (Dojo, bibliothèque, MJC), c'est un lieu vivant, ce malgré une très faible épaisseur urbaine renforcée par les usines et friches industrielles qui marquent sa partie Nord.

Les Caillols/Peyrets, un quartier en devenir

Après une nouvelle discontinuité urbaine ponctuée par des friches industrielles côté Est et la gare SNCF côté Ouest, ce quartier marque la limite Nord de la commune.

Il accueille le collège public Marc Ferrandi (ouvert en 2002). Avec le doublement de la voie ferrée Aix-Marseille, qui va donner une nouvelle dimension à la gare, ce quartier connaît un nouvel essor notamment marqué par le passage de toute une population nouvelle d'adolescents.

2 - La Basse-Bédoule : **un quartier essentiellement composé de la résidence Gavotte-Peyret**

Avec environ 1800 habitants, le quartier de la Basse-Bédoule est essentiellement constitué par la résidence de la Gavotte-Peyret qui, avec 1500 habitants, représente près de 15 % de la population totale de la Commune.

Dans la période 1997 – 2006, dans le cadre des dispositifs de politique de la ville, ce quartier a fait l'objet de plusieurs projets, réalisés ou en cours de réalisation, destinés à requalifier la cité, à diversifier l'offre de logement et à « installer du service public ».

Ainsi, a été réalisé, entre la Gavotte-Peyret et l'école Langevin-Wallon, un premier programme de 38 logements individuels, « Le hameau Val Frais ».

En partenariat avec la Logirem, un deuxième programme de 40 logements individuels, essentiellement en accession va voir le jour en lieu et place de l'ancienne cité provisoire.

Dans ces deux opérations, la maîtrise des prix (au résultat environ 30 % au dessous de ceux du marché) a été une préoccupation majeure. Une attention particulière a été portée aux familles de la Gavotte-Peyret, et à leurs enfants, désireux de s'inscrire dans une démarche d'accession à la propriété.

Dans le même temps, dans le cadre des projets GPV, s'est réalisée l'acquisition, puis l'aménagement par la ville d'une bastide du XIX^e qui accueillera, à partir de l'été 2007, le Centre de loisirs maternels de la commune.

Cette volonté de renforcer la mixité sociale, tant par la diversification de l'offre de logement – sur le quartier et plus largement sur Septèmes - que par l'installation de nouveaux services publics sur le quartier, demande notamment à ce que soient poursuivies les actions engagées pour le renouvellement urbain et social de la Gavotte-Peyret et ne prendra tout son sens que si les familles nouvellement installées sur le quartier font le choix d'inscrire leurs enfants à l'école Langevin-Wallon.

3 - La Gavotte-Peyret : une intégration sociale et urbaine à poursuivre

Avec ses **446 logements**, cette concentration d'habitat en décalage avec l'urbanisation Septémoise est en fait la **dernière pièce de l'avancée urbaine marseillaise** des années 60-70.

Si elle a transformé le paysage urbain de Septèmes, la Gavotte-Peyret, isolée géographiquement du reste de la commune (mais pas d'avantage que de nombreux autres quartiers), a aussi transformé le paysage sociologique de la ville. **Sa parfaite intégration reste un élément problématique de la construction de l'identité Septémoise.**

La cité réunit toutes les caractéristiques des grands ensembles des quartiers nord de Marseille, au plan urbain, mais aussi au plan socioprofessionnel.

En même temps, **les conditions mêmes du peuplement de la cité**, une population stable, une communauté d'origine maghrébine qui représente près de 70% de la population du quartier et qui est installée sur des bases familiales larges sont des **atouts pour la qualité de la vie sociale.**

Un attachement, une identification au quartier, la richesse de la vie associative : centre social, associations sportives, associations de locataires, Comité d'Intérêt de Quartier, la proximité du groupe scolaire Langevin-Wallon interviennent en atténuation des problèmes de mal vie (délinquance, toxicomanie, violences, vandalisme, ...) qui sont le lot quotidien de bon nombre de cités similaires.

La dimension à taille humaine de la Gavotte-Peyret fait que, malgré une densité d'habitat très importante et une situation socio-économique qui se dégrade, **la qualité de sa vie sociale reste un élément déterminant pour l'équilibre de la cité et son intégration dans la commune.**

Les opérations de renouvellement urbain engagées depuis 1997, qui ont porté sur la dédensification (suppression d'une tour de 17 étages), sur la remise à niveau du bâti et des appartements, sur la requalification des espaces extérieurs (*qui doivent encore faire l'objet d'une dernière tranche de travaux*) et sur la création de locaux associatifs et commerciaux, **créent les conditions nécessaires pour renforcer l'action menée en faveur du développement et de la cohésion sociale.**

II - DU POINT DE VUE SOCIO DEMOGRAPHIQUE

1 - La démographie : après une période de forte expansion puis de récession, la volonté de rester dans la strate des villes de plus de 10 000 habitants

La population de Septèmes a pratiquement doublé entre 1968 et 1975.

Cet accroissement démographique très brutal, avec l'installation de ménages jeunes, a créé un rajeunissement de la pyramide des âges. En 1975, 38 % de la population avait moins de 20 ans.

Depuis 1975, la ville a connu un tassement régulier de cette tendance démographique. Tassement notamment lié sur la période à la résorption progressive de la cité provisoire de la Gavotte-Peyret (*qui a compté jusqu'à 1 100 habitants*), mais aussi aux conditions même de l'explosion démographique du début des années 70.

A partir de 1999 – 2000, avec la volonté d'augmenter le nombre de logements sociaux (*pour atteindre à l'horizon 2012 – 2015 les 20 % légaux*), la ville s'est engagée dans le soutien à plusieurs programmes de logements collectifs et individuels, en accession ou en locatif social, pour viser 12 000 habitants en 2015.

Aujourd'hui, Septèmes conserve une population jeune. Les 0-25 ans représentent encore 24 % du total. A la Gavotte-Peyret, ces chiffres sont nettement plus importants, les 0 – 25 ans représentent 41.61 %. Dit autrement, un 0-20 ans septémois sur trois habite à la Gavotte-Peyret.

Dans le même temps, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans est en augmentation constante. Elles représentent aujourd'hui 17 % de la population. C'est aussi vrai à la Gavotte-Peyret, concernant notamment toute une population d'anciens qui a « abandonné le mythe du retour au pays ».

2 – Entre chômage, RMI et minima sociaux, des ménages aux revenus limités, particulièrement à la Gavotte-Peyret

Globalement, Septèmes est située dans les 10 communes du Département (qui en compte 119), dont le revenu imposable par habitant est le moins élevé. Dans les 18 communes de MPM, de ce point de vue, Septèmes est situé au 15 ou 16^{ème} rang.

Sur les 750 communes de plus de 10 000 habitants bénéficiaires de la DSU, malgré une petite progression liée à la réalisation des nouveaux programmes immobiliers, Septèmes est situé dans le dernier quart toujours sur le même critère (du 140 au 180^{ème} rang en partant de la fin).

Le potentiel fiscal communal est extrêmement faible et nécessite donc une aide solidaire particulière pour faire face à cette situation

La population de Septèmes dispose donc de revenus limités. **Si plus de la moitié des ménages n'est pas imposable**, ce qui est proche des moyennes départementale et régionale, le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est inférieur de 18 % à la moyenne des Bouches du Rhône.

C'est particulièrement vrai à la **Gavotte-Peyret** où, avec un taux moyen de décrochage de 0.48 %, le pourcentage de ménages ayant des revenus inférieurs à 60 % des plafonds est de 19 % supérieur à la moyenne du Département pour atteindre 90 % des ménages. Il y a 3 fois plus de bénéficiaires des minima sociaux que dans le reste du Département. **87 % des familles bénéficient de l'APL. Il y a 18 % de bénéficiaires du RMI. Les familles mono parentales représentent un quart de la population.**

Sur Septèmes, le taux de chômage est d'environ 15 %, mais atteint près de 20 % chez les moins de 25 ans. A la Gavotte-Peyret, il atteint 37.99 %. Sur les 497 demandeurs d'emploi recensés sur la commune au 8/02/07, 175, soit 35.21 % résident à la Gavotte-Peyret. 55 sont des femmes (soit 26.57 % des septémoises à la recherche d'un emploi. 120 sont des hommes (soit 57.97 % des septémois à la recherche d'un emploi).

Le taux d'activité **des 20 –24 ans** est proche de 62 % - *contre 58 % dans le département* – ce qui traduit une **arrivée précoce sur le marché du travail**. Mais ce qui révèle surtout un **niveau de qualification très faible**, majoritairement du niveau V, qui les fragilise et en fait une population facilement victime du chômage, au mieux de la précarité. Ils représentent **31 % des demandeurs d'emploi et pour 38.55 % d'entre eux ne possèdent aucun diplôme.**

3 – L’emploi, une situation tendue

Lors du recensement de 1851, Septèmes était la première commune ouvrière de l’arrondissement d’Aix en Provence par sa composition sociale. Les activités chimiques implantées sur Septèmes jusque dans la première moitié du XX^e siècle ont connu des évolutions diverses conduisant souvent à leur disparition ou à leur délocalisation.

La dernière décennie a été marquée par la perte de 180 emplois industriels sur les 300 recensés en 1985. En fait ce déclin a débuté dans les années 1970.

Le développement de 2 zones d’activités à l’initiative de la commune n’a pas permis de compenser ces pertes.

76 % des salariés qui résident sur la commune travaillent à l’extérieur. Sur Marseille pour 64 % (1839 personnes) d’entre eux, et en premier lieu sur le XV^e arrondissement. Le solde migratoire est déficitaire de près de 1800 emplois.

Sans rapport avec la demande, l’offre d’emploi septémoise reste encore faible et ce malgré une évolution récente du développement de l’emploi au sein de la commune. Développement marqué par la stabilité du nombre de personnes travaillant et résidant à Septèmes depuis 1982.

Mais, compte tenu de la restructuration de l’industrie chimique, les potentialités de développement de l’emploi sur la commune sont quasi inexistantes, ne serait-ce qu’au point de vue du foncier disponible qui, entre atlas d’inondabilité et espaces naturels protégés est extrêmement réduit. En conséquence, et sauf à la marge, la problématique de l’accès à l’emploi sur la commune doit nécessairement s’organiser autour du bassin métropolitain marseillais et de façon complémentaire autour de ceux de Vitrolles et Aix-Les Milles.

III – EN CONCLUSION

Une agglomération diffuse, des quartiers excentrés, un relief tourmenté rendent difficile la lisibilité urbaine de la Commune. **Ce « déficit d’identité urbaine » est un handicap pour l’intégration urbaine** d’un quartier excentré comme celui de la **Gavotte-Peyret**.

La **faible mobilité** – même si l’amélioration des réseaux de la RTM dans la dernière période a amélioré les choses, surtout vers la métropole marseillaise –, le **faible niveau de qualification**, **l’enclavement des quartiers**, dont celui de la **Gavotte-Peyret**, sont autant de **handicaps pour l’insertion sociale et professionnelle d’une population jeune nombreuse et en difficulté**.

Le taux de chômage, en particulier chez les moins de 25 ans, la faiblesse des niveaux de qualification, l’étroitesse des revenus des ménages, la pauvreté de l’offre locale d’emploi, tout concourt à ce que **la population de Septèmes, et particulièrement celle de la Gavotte-Peyret, nécessite une approche particulière en terme d’aide à l’insertion et d’accompagnement social**.

Il est plus particulièrement utile de poursuivre les efforts consacrés à la Gavotte-Peyret. Cette recherche de plus grande « égalité républicaine » demeure nécessaire, mais elle n’a de sens que dès lors qu’elle contribue à **mieux intégrer le quartier et sa population dans la ville**. Ce n’est possible que dans la mesure où **le développement de la Gavotte-Peyret est envisagé comme l’une des composantes du développement de la Commune**.

IV – LES ENJEUX MAJEURS

1 - Le Contrat urbain de cohésion sociale doit permettre la poursuite des actions engagées à Septèmes

Dès le début des années 80, Septèmes s'est engagée fortement dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, à travers la mise en œuvre partenariale de dispositifs souvent originaux ou réservés à quelques exceptions régionales.

Ainsi, après avoir bénéficié pendant plusieurs années d'un **Contrat action immigration** essentiellement conclu entre l'Etat, la commune et le Centre social de la Gavotte-Peyret, Septèmes a signé pour la période **1997 - 2000 une Convention d'objectifs avec l'Etat et la Région**. Il en existait 7 en région PACA. Initiées par Jean-Claude Gaudin alors Ministre de la ville et Président de la Région, elles **présentaient un volet investissement et un volet fonctionnement** cofinancés par l'Etat, la Région et la Ville, ouvrant notamment droit à de la Pallulos bonifiée pour les opérations de réhabilitation de l'habitat.

C'est dans ce cadre qu'ont pu démarrer concrètement les travaux de réhabilitation de la Gavotte-Peyret dont le programme avait été défini, partenarialement avec les habitants et leurs représentants, dans le cadre d'une procédure HVS, dans la deuxième moitié des années 80.

Le volet investissement a été consacré, sur le quartier, à la démolition d'une tour, des travaux sur les bâtiments (enveloppe, parties communes et pièces humides) et une première tranche d'aménagement des espaces extérieurs. De façon complémentaire, ont été réalisés des travaux d'aménagements urbains, concernant notamment la liaison Gavotte-Peyret et Notre-Dame-Limite, afin de favoriser un rapprochement entre ces deux quartiers et de renforcer la lisibilité urbaine de la commune.

Le volet fonctionnement a permis de soutenir l'action du Centre social et de créer les conditions pour que des liens se développent entre cette structure et d'autres associations de la Commune, toujours avec l'objectif de favoriser le rapprochement des populations des différents quartiers de Septèmes.

Au moment de l'entrée en vigueur du XII^e Plan en 2001, dans la poursuite de cette « logique dérogatoire », **l'Etat**, en la personne du Sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville, **a fait à la commune la proposition d'adhérer au Grand projet de ville de Marseille**, qui est alors devenu le GPV Marseille-Septèmes, **et d'adosser à ce dispositif une Convention territoriale** pour la politique de la ville, qui porterait les actions de fonctionnement.

Ainsi, le pôle de projet Notre-Dame-Limite, territoire ciblé du GPV, identifiait un hémipôle Septémois doté d'une ligne budgétaire spécifique de 4.5 million d'euros, abondée un tiers par la Commune et la Communauté urbaine, un tiers par l'Etat et un tiers par les collectivités territoriales (Conseil général et Conseil régional).

C'est dans ce cadre qu'ont été poursuivies les opérations de requalification urbaine de la Gavotte-Peyret, qui doivent, lorsqu'elles auront été finalisées, donner lieu à une intégration des voiries et réseaux dans les patrimoines publics de la ville et de MPM, suivant leurs compétences respectives.

C'est toujours dans ce cadre qu'a été programmé la réalisation d'équipements publics : les locaux du Centre social, l'acquisition et l'aménagement de la Bastide Valfrais (*située entre l'école et le quartier, à l'été 2007 elle accueillera notamment un pôle petite enfance communal : CLSH maternel, crèche familiale, PMI*), la réalisation d'un équipement festif et culturel destiné à favoriser les expressions culturelles et les rencontres entre les populations des différents quartiers de la Commune.

Pendant cette période, Septèmes s'est également dotée d'un Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), puis d'un Contrat local de sécurité (CLS) et aujourd'hui d'un CLSPD actif, organisé en Commissions et cellules de veilles opérationnelles.

La ville a aussi conclu un Contrat Temps libre et un Contrat enfance avec la CAF.

2 - Sur un territoire pertinent d'intervention

Autour de la Gavotte-Peyret, il existe des logiques de cohésion sociale propres à Septèmes sur les bases desquelles ont été construites les opérations conduites à travers la Politique de la ville.

D'une part, la continuité avec le quartier de Notre-Dame-Limite, lui-même contigu à la ZRU Saint-Antoine Est, dont l'école, le groupe scolaire Jules Ferry, accueille, à près de 70 %, des élèves marseillais. La Gavotte-Peyret et Notre Dame Limite constituent l'hémipôle septémois du Pôle de projet Notre Dame Limite du GPV Marseille Septèmes.

D'autre part, une extension vers le quartier de la Basse-Bédoule et la possibilité d'y installer une zone de micro entreprises d'une superficie d'environ 4 hectares. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation par la Direction du développement économique de la Communauté urbaine MPM.

Enfin l'articulation de plusieurs points situés sur l'axe que constitue la RN 8 qui organise l'espace urbain Septémois, avec :

- *Au nord de Notre-Dame-Limite, la création imminente d'un équipement festif et culturel, financé dans le cadre de la programmation du GPV avec un « prêt projet urbain » de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet équipement, par ses caractéristiques et son lieu d'implantation, est destiné à jouer un rôle fédérateur majeur pour le renforcement d'une politique cohérente de développement social et culturel au niveau de l'ensemble des quartiers de Septèmes.*
- *Puis Septèmes-centre qui est le centre administratif (Mairie, services publics, établissement bancaire, ...) et à ce titre joue un rôle majeur pour l'intégration de toutes les populations dans la vie communale.*

Septèmes-centre où est installé l'Espace jeunes Septèmes (EJS), en charge d'accueillir l'ensemble des jeunes Septémois pour traiter des questions de formation, d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à des pratiques sportives et culturelles. L'EJS qui a délibérément été installé en Centre ville travaille en articulation étroite avec le Centre social de la Gavotte-Peyret.

Ce choix politique est une constante dans la mise en œuvre de la politique de la ville à Septèmes. Il permet d'intervenir effectivement sur le « lien social » entre le quartier et la commune, avec l'objectif d'une réelle insertion, d'une véritable cohésion sociale. Tout en permettant de mettre en œuvre des politiques particulières d'intervention, **il permet aussi d'éviter les écueils de la stigmatisation et in fine de la ségrégation.**

- *Enfin le quartier des Caillols-Peyret où est situé le Collège public Marc Ferrandi qui scolarise les collégiens de tous les quartiers de la commune. Un collège qui est un outil intéressant pour construire de la cohésion sociale, mais qui, bien que neuf, est déjà en difficulté, pas tant au niveau de problèmes comportementaux et disciplinaires, qu'à celui des résultats scolaires proprement dit, puisqu'il est situé dans les 5 derniers rangs départementaux (sur 260 collèges) en ce qui concerne la réussite au Brevet des collèges 2005.*

Ainsi donc la proposition d'un territoire pertinent pour développer les actions inscrites dans le Contrat urbain de cohésion sociale de Septèmes doit prendre en compte ces réalités et dépasser la stricte approche cartographique pour intégrer la dynamique et la volonté politique déjà en œuvre, qui se traduisent par exemple par l'installation de la principale structure communale d'accueil des jeunes (l'EJS) en centre ville et par la création du pôle d'accueil petite enfance communal dans un espace bastidaire à proximité immédiate de la Gavotte-Peyret.

Le territoire d'intervention ainsi déterminé est adapté aux réalités géographiques et socio urbaines septémoises.

Au delà des Iris retenus par la DIV pour qualifier la zone d'intervention prioritaire, tout en considérant que l'essentiel de la population directement concernée est celle de la cité de la Gavotte-Peyret, le territoire d'intervention doit être plus large, il doit être celui nécessaire pour promouvoir une véritable politique de cohésion sociale et urbaine à Septèmes.

Deuxième partie :

Les champs d'intervention prioritaires

- **Le diagnostic territorial**
- **Le projet thématique**
- **Un programme pluriannuel d'actions,**
diagnostic, objectifs et déclinaisons opérationnelles

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I – L'ORGANISATION URBAINE ET LE PROJET DE VILLE

L'enjeu essentiel de la Politique de la Ville, en ce qui concerne Septèmes-les-Vallons, demeure l'intégration pleine et entière du quartier de la Basse-Bédoule et plus particulièrement de la Gavotte-Peyret dans le tissu social et urbain de la Commune.

Pour y parvenir, la municipalité de Septèmes-les-Vallons a engagé plusieurs projets structurels afin d'organiser l'espace urbain par l'implantation de nouveaux équipements et l'aménagement de terrains disponibles, jalonnant ainsi la route nationale, épine dorsale de la structure urbaine de la commune, de divers pôles d'attractivité du sud au nord :

- *le noyau villageois de Notre-Dame-Limite, création d'un équipement à vocation culturelle à Notre-Dame-Limite, équipement qui serait destiné au développement d'actions interculturelles dans une conception favorisant la liaison entre la Gavotte-Peyret et le noyau villageois de Notre-Dame-Limite.*
- *le « centre » autour de la Mairie et de sa place*
- *un espace nouveau autour de la gare*
- *et enfin, le collège, situé au nord de la commune, sur le quartier des Caillols.*

En même temps, la Ville a lancé, autour de la Gavotte-Peyret, un projet Basse-Bédoule :

- *localisation de 2 programmes de logements (au total 70) en accession à la propriété, avec un prix maîtrisé (environ 2 600.00 euros/m²) afin de diversifier l'offre de logement et de permettre aux familles de la Gavotte-Peyret qui le désirent de s'engager dans un projet résidentiel à proximité de leurs réseaux familiaux,*
- *création d'un équipement polyvalent à vocation communale dédié à la petite enfance dans la Bastide Valfrais, située entre la cité et l'école,*
- *aménagement de locaux destinés au développement de la vie sociale et associative,*
- *création de locaux commerciaux à proximité de la Gavotte-Peyret,*
- *désenclavement de la Gavotte-Peyret par la mise en service (compétence MPM) de 2 lignes de transports en commun (lignes 121 et 122) desservant l'ensemble du territoire septémois et raccordées aux réseaux RTM via Saint-Antoine.*

Enfin, avec l'objectif de rester dans la strate des villes de plus de 10 000 habitants et d'accrocher d'ici à 2020 le taux de 20 % de logements sociaux, la ville, dans le cadre du PLH communautaire, promeut la réalisation de plusieurs opérations immobilières. Il s'agit de réaliser 460 à 500 logements sur la durée du PLH, pour, en renforçant et diversifiant l'offre, assurer l'accès au logement et à la mise en œuvre de parcours résidentiels, notamment des ménages aux revenus modestes, des jeunes et des personnes âgées :

- **Réalisation de logements en accession à la propriété :**
 - *21 logements individuels, « Les Cigales » (Carraire des Arlésiens)*
 - *28 logements individuels groupés « Hameau de Valfrais » (Basse-Bédoule)*
 - *30 logements collectifs (Centre ville)*
 - *40 logements sur le site de la cité provisoire (Basse-Bédoule)*
 - *60 logements dans diverses opérations (petits lotissements et collectifs)*
- **Programmes de ZAC en accession :**
 - *167 logements pavillons, semi collectif et collectif « Hauts de Septèmes » (Centre ville)*
- **Réalisation de logements locatifs sociaux :**
 - *50 logements « Hauts de Septèmes » : 35 personnes âgées, 15 étudiants (Centre ville)*
 - *35 logements individuels (Centre ville dans le prolongement des Genets)*

- 35 logements en maisons de ville (Centre ville)
- **Accueil personnes âgées :**
 - 50 places personnes âgées handicapées « Les Lavandes » (Arlésienne)
 - 80 lits en maison de retraite conventionnée (MAPAD)

Il faut également noter que ce programme de réalisation nouvelles s'accompagne d'un effort particulier dans les noyaux villageois de Notre-Dame-Limite et Septèmes-Centre pour remettre à niveau le parc de logements anciens et qui, pour le moment, prend la forme d'une convention passée avec le PACTARIM, essentiellement sur des « opérations façades ».

Ces opérations qui organisent l'espace urbain et augmentant en la diversifiant l'offre de logements, participent à ce que l'ensemble du territoire communal soit ouvert à l'ensemble de sa population, indépendamment de son lieu de résidence.

Cette approche permet de mieux fédérer les quartiers de Notre-Dame-Limite et de la Basse-Bédoule. Elle vise aussi à renforcer l'identité Septémoise et participe à l'intégration de Septèmes dans la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Elle s'inscrit dans la volonté politique d'agir sur l'intégration urbaine facteur d'insertion sociale et culturelle.

II – LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN ET DES ENERGIES LOCALES

Depuis les années 80, la politique municipale en terme d'accès à la citoyenneté, de réussite éducative, de développement culturel, d'accès à l'emploi, de lutte contre les discriminations et d'intégration, est marquée par la mobilisation des partenariats institutionnels dans le cadre du droit commun disponible.

Cette « façon de faire » résulte d'abord d'une volonté politique : celle de prendre en compte, quelle que soit par ailleurs l'analyse faite des responsabilités, l'ensemble des problèmes qui se posent effectivement à la population de Septèmes, et ce quel que soit son lieu de résidence.

Parce que si, en effet, la Gavotte-Peyret, « concentre » une population issue d'une immigration « encore visible » (*encore visible, parce que Septèmes résulte en grande partie d'une succession de vagues migratoire aujourd'hui parfaitement intégrées, donc « invisibles »*) et « concentre encore plus » une population confrontée à la précarité et au chômage (*encore plus parce que les difficultés d'insertion professionnelle existent largement au-delà des origines migratoires*), c'est dans leur globalité que tous les quartiers de la Commune accueillent des population vivant des situations difficiles. Pour illustrer ce propos, il faut avoir à l'esprit que si 35.21 % des 497 demandeurs d'emploi recensés sur la commune au 8/02/07, résident à la Gavotte-Peyret, les autres sont répartis à travers la commune et doivent être pris en considération, forcément dans le cadre du droit commun.

Mais cette « façon de faire » résulte également d'une simple prise en considération des réalités budgétaires communales qui ne permettent pas à la ville de traiter ces questions sur ses seules ressources. Dit autrement, à Septèmes, il n'y a pas d'autre choix possible que celui de développer, avec pragmatisme, tous les partenariats possibles et de solliciter tous les dispositifs existants.

Enfin, et peut-être encore plus que tout, considérant cette volonté politique et cette réalité budgétaire, agir efficacement dans ces domaines nécessite l'adhésion et l'implication des énergies locales, particulièrement celles des associations qui oeuvrent sur le terrain du développement local et qui sont donc des partenaires indispensables de la commune, la réciprocité étant vraie, pour la mise en œuvre de son projet de ville.

Pour résumer, disons qu'à Septèmes, en ce qui concerne la mobilisation du droit commun, des dispositifs et des partenariats : « *nécessité fait loi* ».

C'est au fond la meilleure des raisons et la meilleure des garanties, pour que les stratégies d'intervention et les moyens mobilisés dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale soit effectivement articulés, pour les démultiplier, les compléter ou les préciser, à ce qui est développé dans le cadre des partenariats de droit commun.

Partenariats et actions de droit commun dont nous déclinons ici les principaux au regard des thématiques proposées pour cadrer l'élaboration du CUCS.

HABITAT ET CADRE DE VIE

Dispositifs, actions :

- *PLH communautaire*
- *Opération pilote pour la mise en place de la collecte sélective en habitat vertical*
- *Opération façades et soutien au montage de projets de particuliers pour la rénovation de l'habitat ancien*

Partenaires locaux :

- *Logirem*
- *Centre social de la Gavotte-Peyret*
- *Amicale des locataires Gavotte-Peyret*
- *Comité d'intérêt de quartier Gavotte-Peyret*

Partenaires institutionnels :

- *Commune*
- *Conseil régional PACA*
- *PACTARIM*
- *Communauté urbaine Marseille Provence Métropole*

CITOYENNETE, VIE ASSOCIATIVE, PARTICIPATION DES HABITANTS

Dispositifs, actions :

- *Soutien à la vie associative : subventions et services logistiques aux associations*
- *Création d'Espaces de projets et de proximité dans les quartiers*
- *Promotion d'une Journée des associations*

Partenaires locaux :

- *Centre social de la Gavotte-Peyret*
- *Espace jeunes Septèmes*
- *Association locale des Francas*

Partenaires institutionnels :

- *Commune*
- *Département*
- *Région*
- *Etat*

REUSSITE EDUCATIVE

Dispositifs, actions :

- *Contrat enfance jeunesse (développé en introduction de la thématique réussite éducative)*
- *CLASS*
- *Programme « Stages sportifs » du Conseil général*
- *Point information jeunesse*
- *Centre de loisirs sans hébergement maternel, enfant, adolescent et accueil petite enfance*

Partenaires locaux :

- *Centre social de la Gavotte-Peyret*
- *Espace jeunes Septèmes*
- *Equipes éducatives du groupe scolaire Langevin-Wallon maternelle et primaire*
- *Equipe éducative du Collège Marc Ferrandi*
- *Associations de parents d'élèves*
- *Travailleurs sociaux du secteur*
- *Coordinateur REP*
- *Services municipaux : bibliothèque, culture, service enseignement public*
- *Centre culturel Louis Aragon*

Partenaires institutionnels :

- *Commune*
- *Département*
- *Région*
- *Etat : Education nationale*
- *CAF 13*

ACCES A L'EMPLOI, INSERTION

Dispositifs, actions :

- *Permanences Mission locale*
- *Permanences PLIE*
- *Point information jeunesse*
- *Permanences aides à l'insertion RMISTes*
- *Accès aux NTIC*

Partenaires locaux :

- *Centre social de la Gavotte-Peyret*
- *Espace jeunes Septèmes*
- *Equipes éducatives du groupe scolaire Langevin-Wallon maternelle et primaire*
- *Equipe éducative du Collège Marc Ferrandi*
- *Associations de parents d'élèves*
- *Travailleurs sociaux du secteur*
- *Coordinateur REP*
- *Services municipaux : bibliothèque, culture, service enseignement public*
- *Centre culturel Louis Aragon*

Partenaires institutionnels :

- *Commune*
- *Département*
- *Région*
- *Etat : Education nationale, ANPE,*

SECURITE, TRANQUILLITE PUBLIQUE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Dispositifs, actions :

- *Contrat local de sécurité*
- *Dispositif « Ville Vie Vacances »*
- *Prévention routière « PDASR »*
- *Lutte contre les toxicomanies « MILDT »*
- *Prévention santé SIDA « DDDASS »*

Partenaires locaux :

- *Centre social de la Gavotte-Peyret*
- *Espace jeunes Septèmes*
- *Brigade gendarmerie Septèmes, BPDJ,*
- *Equipes éducatives du groupe scolaire Langevin-Wallon maternelle et primaire*
- *Equipe éducative du Collège Marc Ferrandi*
- *Associations de parents d'élèves*
- *Travailleurs sociaux du secteur*
- *Coordinateur REP*
- *Services municipaux : police municipale*

Partenaires institutionnels :

- *Commune*
- *Département*
- *Région*
- *Etat : Education nationale, ANPE, DDASS, Préfecture police, Justice*

EGALITE DES CHANCES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dispositifs, actions :

- *Convention FASILD / Centre social de la Gavotte-Peyret*

Partenaires locaux :

- *Centre social de la Gavotte-Peyret*
- *Espace jeunes Septèmes*

Partenaires institutionnels :

- *Commune*

- Département, Région
- FASILD

LE PROJET THEMATIQUE

Le Contrat urbain de cohésion sociale vient en appui du projet urbain.

Il s'articule autour de 3 directions :

- *Le renforcement de l'identité Septémoise et son ouverture vers MPM, qui passe nécessairement par une meilleure intégration du quartier de la Gavotte-Peyret et de sa population,*
- *Le développement d'actions concertées qui visent l'éducation, le développement culturel et sportif, la promotion de la citoyenneté et ce d'abord en direction de l'enfance et de la jeunesse, en liaison avec les familles.*
- *Le traitement des questions de formation et d'accès à l'emploi inscrits dans une perspective de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances.*

I – RAPPROCHER LES POPULATIONS ET AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE QUOTIDIENNES

A Septèmes-les-Vallons, considérant la taille de la commune, mais aussi son organisation urbaine contrainte par la topographie et les réseaux routiers et autoroutiers, les interventions conduites dans le cadre des dispositifs de politique de la ville, qui prolongent la politique de « droit commun » conduite par l'équipe municipale, visent depuis une vingtaine d'années à faire de la Basse-Bédoule, c'est-à-dire essentiellement de la Gavotte-Peyret et de sa population, « un quartier comme les autres ». La Convention d'Objectifs conclue avec l'Etat et le Conseil régional puis l'intégration au GPV et la Convention territoriale ont permis d'initier un processus cohérent de développement social, culturel et urbain.

Pendant cette période, **l'objectif central** a bien été la volonté de **réhabiliter la Gavotte-Peyret et de favoriser son intégration dans la Commune**. Les efforts ont été concentrés sur ce quartier et sa population en difficulté, mais ils ont aussi porté sur **le renforcement des liens urbains et socioculturels** avec les différents quartiers de la Commune et en particulier Notre-Dame-Limite.

Pour y parvenir, les actions ont été conduites selon trois axes complémentaires majeurs qui restent pertinents :

- **Créer les conditions pour « rapprocher » ce quartier et sa population de l'organisation sociale et culturelle de l'ensemble de la commune**, qu'il s'agisse de l'utilisation des services publics, de l'inscription dans la vie associative, sportive et culturelle. Qu'il s'agisse aussi, sur un autre plan, de l'intégration des voiries et des réseaux dans le domaine public. Qu'il s'agisse enfin de l'attention toute particulière qu'il faut porter au fonctionnement du collège public Marc Ferrandi dont les élèves proviennent à 35 % de la Gavotte-Peyret.
- **Faire en sorte que le quartier de la Basse-Bédoule devienne plus « attractif »**, ce qui passe nécessairement par une offre de logement diversifié permettant l'installation de nouveaux ménages, mais aussi celle de ménages issus de la Gavotte-Peyret désireux de s'engager dans une démarche d'accession à la proximité de leurs réseaux familiaux. Ce qui passe aussi par l'installation sur le quartier de services publics à vocation communale qui donnent objectivement une raison aux Septémois, quel que soit leur lieu d'habitation, de se rendre sur ce quartier. C'est tout le sens de la création du Centre de loisir maternel communal dans la Bastide Valfrais, au cœur du quartier
- **Améliorer les conditions de vie quotidiennes dans le quartier**. Cela passe par les interventions structurelles qui ont été faites depuis 1997 : rénovation du bâti, aménagement des espaces extérieurs (une dernière tranche reste à venir dans le cadre du GPV). Cela passe aussi par le soutien à la vie associative locale et en particulier au Centre social qui depuis quelques mois dispose de nouveaux locaux. Cela passe enfin par une amélioration des

relations entre le bailleur et les habitants et plus généralement des conditions de vie quotidienne dans le quartier.

II - LES AXES FORTS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Considérant les orientations gouvernementales qui président à l'élaboration des Contrats urbains de cohésion sociale, ainsi que ceux du Conseil régional et de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,

en nous appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre de la Convention d'Objectifs puis de la Convention territoriale, prenant en compte les missions et les savoir-faire des acteurs associatifs locaux,

partant de notre analyse des besoins locaux pour garantir le pacte républicain et renforcer la cohésion sociale en axant ce travail sur la lutte contre les discriminations et la construction de nouveaux espaces de démocratie avec les habitants,

le Contrat urbain de cohésion sociale, construit autour des champs d'intervention prioritaires de l'Etat, doit pouvoir s'articuler autour de 5 axes thématiques principaux :

- ***l'habitat et le cadre de vie***, en particulier tout ce qui peut contribuer à améliorer les conditions de la vie quotidienne à la Gavotte-Peyret, tant dans les relations bailleur/locataires que dans celles jeunes/adultes, notamment en développant des actions de sensibilisation au respect des espaces collectifs et en mettant en œuvre une gestion quotidienne plus efficace, deuxième axe : sur la base du PLH communautaire, travailler à la constitution progressive d'un petit parc locatif social dans le diffus ancien, en recherchant des partenariats (ANAH, PACTARIM, FEDER).
- ***la citoyenneté***, et en particulier toutes les actions visant à promouvoir la connaissance des institutions, à favoriser les pratiques socialisantes culturelles et sportives, notamment en direction des enfants et des adolescents,
- ***la réussite éducative***, en particulier à travers la mise en œuvre d'actions visant à soutenir la parentalité et à prévenir la rupture scolaire, en développant également des projets avec les groupes scolaires Langevin-Wallon et Jules Ferry, ainsi qu'avec le Collège Marc Ferrandi qui demande, sans stigmatisation particulière, de pouvoir bénéficier de moyens particuliers. Il faudra aussi avoir un regard particulier sur l'articulation entre les CM 2 de toutes les écoles de la commune et l'arrivée au collège en classe de 6^{ème}.
- ***l'accès à l'emploi***, en particulier en développant des projets destinés à favoriser l'accès des jeunes adultes aux dispositifs d'aide à l'insertion par un accompagnement personnalisé et la mise en œuvre d'actions collectives les réinsérant dans une démarche volontariste,
- ***la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance***, en particulier en développant un travail de grande proximité dans le cadre du CLSPD

Les actions inscrites dans ces thématiques viseront en premier lieu la poursuite de l'intégration des populations de la Gavotte-Peyret. Il s'agit de développer sur le quartier des actions spécifiques ouvertes sur la Commune. Il s'agit aussi de soutenir les projets d'acteurs locaux extérieurs au quartier qui visent une meilleure prise en compte des populations de la Gavotte-Peyret. C'est dans la création de cette convergence que réside l'intérêt de ce travail.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur la participation effective des habitants et en premier lieu de leurs associations qui en seront les premiers maîtres d'œuvre. **Il s'agit d'élaborer un projet partagé** qui, décliné thématiquement ou territorialement, permette le développement social et culturel en **mobilisant l'ensemble des acteurs locaux** autour d'objectifs partagés et ainsi de créer les synergies utiles au développement du projet en évitant l'effet pervers de la « course au projet éligible »..

Cette participation des habitants est à la base du travail engagé sur la commune et ce bien au-delà de la mise en œuvre du Contrat urbain de cohésion sociale.

Ainsi la participation des habitants, étape première de l'exercice de la citoyenneté, irrigue transversalement l'ensemble des thématiques proposées.

De même, chacune des thématiques est porteuse d'objectifs transversaux en terme d'intégration, de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances.

III – UN PROGRAMME PLURI ANNUEL D' ACTIONS

• HABITAT ET CADRE DE VIE

Le constat

Avec le GPV Marseille-Septèmes, l'opération de réhabilitation/requalification de la Gavotte-Peyret a été intégrée à un projet plus global de renouvellement urbain qui vise à inscrire plus complètement la Gavotte-Peyret et le quartier de la Basse-Bédoule dans le territoire communal et dans celui de l'agglomération.

Alors **que la dernière tranche d'aménagement des espaces extérieurs est programmée, les problèmes liés à la vie quotidienne demeurent.** Ils doivent être pris en considération et traités.

Identifiés en concertation avec les habitants lors de plusieurs réunions de travail regroupant les associations de locataires, le Centre social, la commune et la Logirem, ces problèmes se déclinent en quatre grandes catégories :

- *Suivi des travaux de réhabilitation, relations Logirem/entreprises : désignation, suivi*
- *Entretien de la résidence : espaces communs, espaces extérieurs, logements*
- *Relation Logirem/locataires : information, concertation, présence sur le site*
- *Comportement des habitants : incivilités, vandalisme, ...*

Par ailleurs, la qualité de la vie sociale sur le quartier est un élément essentiel pour conserver de la cohésion sociale. De ce point de vue, le rôle des associations et en particulier celui du Centre social, est déterminant, qu'il s'agisse de proposition de services ou d'activités tant en interne qu'en relation avec des partenaires locaux, dans la perspective d'une plus grande ouverture du quartier sur la commune.

De ce point de vue, avec la construction de nouveaux logements à proximité de la Gavotte-Peyret et avec l'ouverture de la Bastide Valfrais, accueillant notamment le Centre de loisirs maternel communal, des questions nouvelles apparaissent. Installer les conditions pour que ce voisinage soit de la meilleure qualité possible est une chance qu'il faut saisir dans la perspective d'une meilleure intégration de la Gavotte-Peyret dans le quartier, dans la commune et l'agglomération.

L'objectif général

Soutenir les projets contribuant à la dynamique de développement du quartier, mais également à son ouverture vers l'extérieur, son intégration dans la ville et l'agglomération et à l'émergence de représentations positives.

Les axes prioritaires

Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, seront soutenus les projets visant à :

- *Pérenniser sur la Gavotte-Peyret des instances de concertation et d'élaboration de projet regroupant la LOGIREM, les collectivités locales, les associations et les habitants pour trouver ensemble des solutions nouvelles afin d'améliorer la qualité de vie et mieux gérer la relation bailleur/locataire.*
- *Mettre en œuvre des actions qui porteront sur l'ensemble des questions qui conditionnent la qualité de la vie quotidienne, depuis la politique de peuplement et d'attribution des logements jusqu'à la gestion et l'entretien des espaces publics et des bâtiments, en passant par les relations bailleurs/locataires et aussi la relation de la Gavotte-Peyret au quartier et plus largement à l'ensemble de la commune et de l'agglomération.*
- *Faire vivre des Espaces de projets et de proximité (EPP), outils pour l'exercice de la démocratie de proximité, lieux de concertation, de réflexion et d'échange sur la vie du quartier, lieux de construction partagée de projets regroupant habitants, élus, techniciens.*
- *Soutenir la participation des habitants pour qu'ils jouent un rôle actif dans la transformation urbaine, économique, sociale et culturelle de leur quartier et encourager les solidarités de voisinage, vecteur de lien social.*

- *développer des actions d'accompagnement (information, aide au montage de projet, ...) destinées à favoriser les projets d'acquisition de ménages issus du quartier.*
- **CITOYENNETE, VIE ASSOCIATIVE, PARTICIPATION DES HABITANTS**

Le constat

L'exercice de la citoyenneté, mais on peut dire aussi, de façon plus opérationnelle la participation des habitants, est au cœur de la démarche d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi du Contrat urbain de cohésion sociale.

A Septèmes, le mouvement associatif est très actif. C'est un partenaire incontournable dans la mise en oeuvre de cette thématique. La pratique de la vie associative est une «école de la démocratie».

Promouvoir la citoyenneté passe donc par le soutien et la promotion du mouvement associatif.

L'objectif général

Créer les conditions pour que les Septémois de tous âges, particulièrement ceux qui vivent à la Gavotte-Peyret deviennent des acteurs du développement social et culturel de leur commune, s'engagent dans la vie de leur cité.

Favoriser l'implication des populations et de leurs associations dans l'élaboration et la mise en oeuvre des actions inscrites dans la Contrat urbain de cohésion sociale.

Les axes prioritaires

- **Soutenir et renforcer les actions des associations qui œuvrent sur le terrain de l'intégration**, en premier lieu le Centre social de la Gavotte-Peyret, l'Espace Jeunes Septèmes, la MJC, mais aussi les associations de quartier : MJC des Castors, MJC des Peyrards, etc.
- **Soutenir l'action des associations de quartier : CIQ, amicales de locataires.**
 - *En développant de nouveaux partenariats axés sur la mise en oeuvre d'initiatives essentielles pour le développement social du quartier et la qualité de la vie sociale*
 - *En créant de nouveaux espaces de parole et d'échange entre habitants, prestataires associatifs, opérateurs professionnels, décideurs politiques et institutionnels*
- **Développer de nouveaux outils de communication pour favoriser l'information, la formation et l'implication des acteurs locaux**
 - *Journaux de quartier*
 - *Accès aux NTIC*

• REUSSITE EDUCATIVE

Le constat

Dans ce domaine, peut-être encore plus que dans d'autres, dresser un constat n'a de sens que dans le cadre de la vision, donc des choix, politiques qui sont ceux de la municipalité. Dit autrement, le constat dressé à Septèmes n'est pas neutre, ni « objectif ». Nous revendiquons un « parti pris », celui de considérer l'éducation, dans une approche large du champs éducatif qui met en interaction l'ensemble des acteurs – et de leurs interventions – concourant au développement et à la socialisation de la personne, très au-delà de l'enseignement scolaire. C'est, pour nous, le premier levier à actionner pour espérer parvenir à une réelle insertion des populations en difficultés, et en premier lieu des enfants, adolescents et jeunes adultes, dans une fonctionnement social cohérent et profitable à tous.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est un axe majeur de la politique conduite à Septèmes, qu'il s'agisse des dispositifs particuliers de politique de la ville ou d'une orientation plus générale de la vie communale, tant au niveau des services municipaux qu'à celui de l'existence et du fonctionnement du monde associatif.

Cette approche relève d'une démarche globale qui prend en compte le temps de l'enfant et de l'adolescent au-delà de leur prise en charge par l'Education nationale. Elle relève d'une continuité d'actions dans des lieux, des moments et des environnements multiples : maison, école, quartier, ville, agglomération, ...

Elle relève aussi d'une continuité et d'une cohérence inclusive des questions de développement et de pratiques culturelles et sportives où l'accès égal de tous les citoyens doit être une recherche permanente.

Dit autrement, éducation, pratiques culturelles et sportives sont pour nous des axes indissociables qui, même s'ils mettent en œuvre des pratiques, des savoir-faire différents et concernent des publics particuliers, dans des temps et des lieux particuliers, convergent vers le même objectif : mettre la réussite éducative au service du renforcement de la vie sociale et la citoyenneté, de l'épanouissement de l'individu, bien sûr également dans sa composante d'insertion professionnelle.

C'est pourquoi nous traitons dans cette thématique autant de la réussite scolaire que du développement des pratiques culturelles et sportives, en mettant en lumière la promotion et la valorisation des « cultures dites d'origine » qui sont complètement constitutive de la réalité sociale et culturelle de Septèmes.

Cette thématique du Contrat urbain de cohésion sociale est essentielle dans la mise en œuvre d'une véritable politique visant à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations.

Cette thématique, dans une commune de la taille de Septèmes, s'appuie sur la promotion des potentialités locales. Elle s'inscrit dans un cadre global où les moyens de droit commun sont largement mobilisés, notamment à travers un **Contrat enfance jeunesse** signé avec la CAF prenant en compte la population septémoise de 3 mois à 18 ans, à travers les **Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité** dont le Centre social de la Gavotte-Peyret est signataire et à travers l'activation de **plusieurs projets menés par l'Espace jeune Septèmes en partenariat avec le Conseil général.**

1 - Le Contrat enfance jeunesse

Il existe depuis 2002 (*il s'agissait alors d'un Contrat enfance et d'un Contrat temps libre*). Dans sa forme actuelle, il court sur la période 2006 – 2009. Il est destiné à permettre le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et de services par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions, avec une implantation prioritaire des nouveaux équipements sur les territoires de la commune les moins bien pourvus,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus les plus faibles.

Les actions dans le domaine de la petite enfance :

- Extension des modes de garde de la petite enfance
 - *Rénovation et extension du multi accueil collectif (crèche) : de 35 à 54 places.*
 - *Extension du multi accueil familial : le nombre de places passe de 9 à 15*
- Création du Centre de loisirs sans hébergement maternel installé dans la Bastide Valfrais
 - *60 places*
 - *Ouvertures les mercredis et pendant les vacances scolaires*

Les actions dans le domaine péri scolaire

- Accueil de 16h30 à 17h30 dans toutes les écoles maternelles et primaires de la commune
- Développement d'actions culturelles pendant « la pause méridienne » au collège

Les actions éducatives, culturelles et sportives

- Développement d'un Centre de loisirs sans hébergement pour adolescents à l'Espace jeunes Septèmes (EJS),
- Développement d'un accueil de 17h00 à 21h00 les mardis, vendredis et samedis à l'EJS,
- Activités autour de l'apprentissage de la citoyenneté et des activités sportives pour les 8 - 15 ans au Centre social de la Gavotte-Peyret,
- Mise en place d'une « Heure du conte » hebdomadaire ouverte aux 3 – 10 ans et à leurs parents à la bibliothèque municipale,
- Mise en place d'ateliers créatifs les samedis après midi, ouverts aux 8 – 15 ans au Jardin des arts, salle d'exposition municipale,
- Mise en place de projets culturels animés par des professionnels en partenariat entre les Centres de loisirs Francas et Gavotte-Peyret et le Jardin des arts,
- Mise en place de séjours de courtes durées pendant les vacances d'été avec le Centre de loisirs des Francas.

Les actions de formation

- Formation BAFA et AFPS pour les animateurs des CLSH Francas et Gavotte-Peyret

2 - Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité portés par le Centre social

- Le CLAS école primaire Langevin-Wallon
 - *19 élèves CM2 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17 à 18h00*
 - *Aide à la scolarité et aux devoirs, apprentissage de l'autonomie et de l'organisation du travail*
- Le CLASS Collège Marc Ferrandi
 - *19 élèves de 6^{ème} les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18h à 20h00*
 - *Aide à la scolarité et aux devoirs, apprentissage de l'autonomie et de l'organisation du travail*

Le Centre social est aussi porteur de 3 cycles d'aide aux devoirs en partenariat avec l'Association Pacquam concernant 30 élèves.

Toujours dans ce cadre, le Centre social porte également une opération « Préparons la rentrée » ouverte à 30 élèves s'apprêtant à entrer au collège.

3 – Les actions portées par l'EJS, conduites en partenariat avec le Conseil général

- Stages sportifs du Conseil général
 - 45 enfants et adolescents de 8 à 15 ans
 - 9 semaines d'activités sportives réparties sur les vacances de printemps, d'été et d'automne
 - Public issu des différentes structures : Centre social, CLSH Francas et EJS

La réussite éducative passe bien sûr d'abord par la réussite scolaire.

De ce point de vue, en particulier sur le groupe scolaire Langevin-Wallon, classé en REP, il est nécessaire de poursuivre les actions visant à l'aide à la scolarité et au renforcement du rôle éducatif des parents.

Il faut aussi mieux préparer ces élèves à leur entrée au collège et poursuivre l'accompagnement pour une parfaite intégration. Il faut également les accompagner dans toute leur scolarité pour les aider, et avec eux leurs parents, à « sortir du collège » en préparant une orientation en adéquation avec leur projet de vie.

La réussite éducative, passe aussi par le développement social, culturel et sportif et demande à ce que soient créés les conditions d'un égal accès pour tous, et en particulier pour les enfants de la Gavotte-Peyret, aux pratiques culturelles et sportives existant sur Septèmes.

Il faut également trouver les conditions pour que ces enfants et adolescents puissent eux aussi enrichir le patrimoine culturel commun.

Il y a donc nécessité à ce que les actions conduites dans la thématique Réussite éducative soient complémentaires de celles qui existent par ailleurs dans le cadre du droit commun. Elles pourront aussi aborder des problématiques qui ne sont pas prises en compte par ailleurs.

L'objectif général

Créer les conditions pour que les enfants et adolescents qui vivent à la Gavotte-Peyret s'inscrivent dans une dynamique de réussite.

L'objectif essentiel étant la réussite scolaire, dans une perspective de réussite sociale et d'intégration.

Il s'agira à Septèmes de renforcer la cohérence des actions menées sur cet objectif par les partenaires institutionnels : école, services municipaux, associations : parents d'élèves, Centre social, EJS, ACE, Centre culturel, Centres aérés, clubs sportifs, ...

Les axes prioritaires

Considérant, le Contrat urbain de cohésion sociale soutiendra prioritairement les actions s'inscrivant dans la continuité et la complémentarité du travail accompli depuis plusieurs années.

Il soutiendra les projets s'inscrivant dans une perspective de réussite scolaire, intégrant dans leur approche la place et le rôle éducatif des parents. Il soutiendra également les projets portant une attention particulière à l'articulation entre CM2 et 6^{ème}.

La mise en oeuvre des pratiques culturelles et sportives visant à promouvoir la diversité des cultures dites d'origine, dans une perspective de mise en lien des populations des différents quartiers de Septèmes et d'égal accès pour tous à l'offre d'activité existante sera également une priorité.

Dans ce cadre, et sans exclusive, les pistes prioritaires seront :

- **La maîtrise de la langue**
 - *Maîtriser la lecture, pouvoir accéder facilement à l'écrit sont des enjeux essentiels pour la réussite scolaire et plus largement pour réussir une insertion sociale et culturelle. Cet axe se déclinera de multiples façons : lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, développement de la lecture publique, ...*
- **La socialisation des très jeunes enfants**

- *Notamment à travers une scolarisation dès 2 ans,*
- **Le développement des pratiques péri et extra scolaires :**
 - *Activités à caractère sportif, culturel et de loisir qui contribuent à l'éducation des enfants et des adolescents,*
- **La lutte contre l'absentéisme et la déscolarisation**
 - *Facteurs d'échec scolaire et qui préfigurent quasi systématiquement de lourdes difficultés d'insertion sociale et professionnelle, voire une dérive vers la délinquance,*
- **L'aide aux adultes dans leur fonction d'éducation parentale**
- **La socialisation par les pratiques culturelles et sportives**
- **Le développement culturel**
 - *Expression des communautés présentes sur la Commune : programmation et promotion des créateurs locaux*
 - *Rencontre, échange et partage d'expériences avec des créateurs reconnus,*
 - *Développement de la lecture publique*
- **Le développement sportif**
 - *Soutien aux projets des associations sportives locales dans leur démarche éducative et socialisante, ouverts aux populations enfants et jeunes de la Gavotte-Peyret*
 - *Initiation de nouvelles pratiques sportives, impliquant les jeunes dans leur développement,*

• ACCES A L'EMPLOI

Le constat

Sur Septèmes, le taux de chômage est d'environ 15 %, mais atteint près de 20 % chez les moins de 25 ans. A la Gavotte-Peyret, il atteint 37.99 %. Sur les 497 demandeurs d'emploi recensés sur la commune au 8/02/07, 175, soit 35.21 % résident à la Gavotte-Peyret. 55 sont des femmes (soit 26.57 % des septémoises à la recherche d'un emploi. 120 sont des hommes (soit 57.97 % des septémois à la recherche d'un emploi).

Le taux d'activité **des 20 –24 ans** est proche de 62 % - *contre 58 % dans le département* – ce qui traduit une **arrivée précoce sur le marché du travail**. Mais ce qui révèle surtout un **niveau de qualification très faible**, majoritairement du niveau V, qui les fragilise et en fait une population facilement victime du chômage, au mieux de la précarité. Ils représentent **31 % des demandeurs d'emploi et pour 38.55 % d'entre eux ne possèdent aucun diplôme**.

En conséquence, depuis 1997, nous avons privilégié les logiques d'insertion professionnelle, notamment des 18-25 ans qui sont durement touchés par le chômage et la précarité.

L'adhésion d'abord à la Mission Locale du Pays Minier, et aujourd'hui à celle de Marseille, la mise en œuvre du PLIE dans le cadre du PLIE communautaire, la convention avec l'Association d'Aide à l'Insertion (pour les bénéficiaires du RMI), la mise en œuvre des mesures ASI (Appui Social Individualisé) ont permis de renforcer les structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement sur les problématiques liées à l'emploi, de créer les prémices d'un fonctionnement en réseau des divers intervenants.

Aujourd'hui, il s'agit de continuer à conforter l'efficacité de ces dispositifs d'insertion et de formation professionnelle, notamment en créant les conditions pour que les jeunes les plus en difficultés accèdent vraiment aux dispositifs qui leur sont consacrés.

Par ailleurs, et malgré l'adhésion de la commune au PLIE intercommunal, il faudra réfléchir partenarialement à des propositions destinées aux chômeurs âgés de plus de 25 ans, et particulièrement aux femmes, pour lesquels les propositions mises aujourd'hui en œuvre sur la commune sont insuffisantes.

Au-delà des actions conduites dans le cadre du CUCS, il faudra traiter cette question au niveau du bassin d'emploi et de la Communauté urbaine et prendre en compte les problématiques de mobilité, d'accessibilité, et de développement des transports urbains et interurbains, qu'ils soient ferrés ou routiers.

L'objectif général

Lutter contre le chômage, particulièrement des 18 – 25 ans en développant des actions spécifiques destinées à les réengager dans une démarche volontariste d'insertion professionnelle, en travaillant sur leur « employabilité » et en créant les conditions pour les accompagner vers les structures d'aide à l'insertion qui leur sont dédiées et dont ils « ne poussent pas naturellement la porte ».

Les axes prioritaires

- **Contribuer à renforcer les outils d'insertion par l'économique et développer les initiatives d'utilité sociale, d'insertion professionnelle**
 - *Expérimentation de projets innovants d'économie solidaire,*
 - *Soutien aux actions de professionnalisation du secteur associatif et des acteurs de l'insertion par l'économique*
 - *Développement de chantiers d'insertion*
- **Poursuivre les actions favorisant l'accès à l'emploi des jeunes**

- *Développement des structures d'accueil de proximité, démultiplication des capacités d'intervention de la Mission locale en direction des jeunes 18-25 ans qui n'ont pas de démarche volontariste*
 - *Développement d'actions visant à renforcer la mobilité*
 - *Développement d'actions d'accompagnement qui permettent aux jeunes de se réinscrire dans une dynamique de projet : l'insertion sociale et culturelle sont des préalables à une possible insertion professionnelle*
 - *Participation au changement de représentation des employeurs sur la population jeune : organisation des rencontres entreprises/jeunes, valorisation de leurs savoir-faire*
- **Améliorer l'accueil et les méthodes de travail qui permettront d'apporter une réponse globale et transversale aux personnes, en premier celles qui sont le plus précarisées (emploi, logement, santé, formation).**
 - *Développement de structures innovantes d'accueil de proximité, en favorisant leur travail en réseau*
 - *Développement des services publics en mesure de favoriser le traitement des difficultés périphériques à l'emploi*
 - *Renforcement de tous les dispositifs d'aide à la personne*
- **Créer un groupe de réflexion et de travail sur la question des réponses à apporter localement aux demandeurs d'emplois de plus de 25 ans**

Cette thématique sera mise en œuvre en mobilisant et en articulant les moyens de droit commun avec ceux de la Politique de la Ville. Articulée aux autres thématiques, la dimension emploi sera prise en compte dans chacun des projets développés.

• SECURITE, TRANQUILLITE PUBLIQUE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le constat

Les données statistiques de la gendarmerie, concernant la délinquance, y compris celle de voie publique, font apparaître une décade de 2002 à 2004 (612 faits en 2002, 551 en 2003, 441 en 2004) et une stabilité de 2004 à 2006 (485 faits en 2005, 482 en 2006).

Pendant cette période, la délinquance de voie publique qui participe pour beaucoup du sentiment d'insécurité, a connu une décade régulière (de 425 faits en 2002 à 245 en 2006).

Le taux d'élucidation a progressé de 19.28 % en 2002 à 46.47 % en 2006.

Objectivement, la délinquance est donc en recul sur Septèmes.

Paradoxalement, l'avis partagé par y compris les membres du CLSPD, est que la situation aurait plutôt tendance à se dégrader sur la commune, particulièrement en ce qui concerne la délinquance des mineurs.

En fait, si le nombre de délits commis, en tout cas connu, ayant fait l'objet d'une déclaration ou d'une constatation, est en baisse constante, ce sont des actes délictueux plus « symboliques » (caillassage de véhicules de gendarmerie ou de particuliers), plus « violents » (vols à l'arraché, agressions, ...) ou plus « bruyants » (altercations entre jeunes et adultes sur des questions de voisinage) qui augmentent significativement la perception de l'état de la délinquance, y compris chez des professionnels.

Déjà, le Diagnostic local du Contrat local de sécurité, confié au CDG 13 en 1999 - 2000, faisait apparaître que **l'insécurité et la délinquance restaient contenues sur la Commune**, un constat qui précisait mais surtout confirmait l'analyse de ces questions faite par les acteurs locaux.

Selon les conclusions du CDG 13, cet état de fait résultait pour partie de la situation même de la Commune, de sa taille, de sa géographie, **mais résultait surtout d'un important travail de prévention mené de longue date**, en particulier en direction des adolescents - de plus en plus jeunes - qui commettent ces actes, souvent bénins mais répétés, qui, in fine, génèrent insécurité et sentiment d'insécurité.

Aujourd'hui, la situation délinquantielle s'est plutôt améliorée, **mais elle reste sensible** : la délinquance de voie publique représente encore plus du tiers de l'ensemble des faits délictueux. C'est cette forme de délinquance qui est la plus pénalisante pour la population et alimente le sentiment d'insécurité ; d'autant qu'une approche plus fine de cette question fait apparaître le décalage qu'il y a entre les faits déclarés et les faits réellement subis, surtout lorsque ceux ci relèvent de la répétition de petits actes et/ou de propos malveillants et agressifs.

Dans un autre registre, l'ouverture du Collège public Marc Ferrandi en 2003-2004 a fait apparaître de nouveaux problèmes liés à des actes commis dans les transports scolaires (avec un pic en 2003-2004), mais surtout commis dans l'enceinte et aux abords du collège. Même s'ils restent pour le moment relativement circonscrits, ces actes doivent donner lieu à une attention et un travail particulier mené en concertation avec l'équipe pédagogique de l'établissement.

Concernant la toxicomanie et plus généralement les conduites à risques, les statistiques font apparaître une stabilité et un faible niveau de faits constatés (14 en 1999 et toujours 14 en 2006). C'est un sujet qui n'est pas au centre des préoccupations, néanmoins, les acteurs de terrains, au contact quotidien des jeunes dans les quartiers relèvent eux des pratiques beaucoup plus répandues que ce que les faits constatés laissent paraître. Il convient donc de rester vigilant sur cette question, notamment en poursuivant le travail d'information et de sensibilisation engagé.

Septèmes est plutôt caractérisée par une « petite délinquance » : vols à l'étalage, vols de portables, vols à l'arraché, vols de et dans les véhicules, dégradation d'équipements publics, problèmes de cohabitation entre les jeunes et les adultes qui sont sources de conflits, voire d'agressions physiques et verbales, de nuisances sonores. Ces actes sont le fait de jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Cependant, une délinquance plus sérieuse, (dégradations importantes, vols de voiture, ...), concernerait une vingtaine de jeunes plus âgés répartis sur l'ensemble de la commune. Si les données statistiques font apparaître relativement peu d'actes, la délinquance existe réellement et tous les quartiers sont concernés à des degrés et sous des formes diverses.

A la Gavotte-Peyret - *quartier vers lequel se tournent a priori tous les regards dès que l'on évoque les questions de délinquance et d'insécurité* – si la réalité des faits n'est pas aussi dramatique que la représentation que peut en avoir une partie de la population de Septèmes, la violence et la délinquance sont présents.

Dans une cité où 60 % de la population a moins de trente ans, le comportement d'un nombre croissant de jeunes adolescents bouleverse la « tranquillité des adultes ». La « délinquance juvénile » investit la Gavotte-Peyret : dégradations des espaces collectifs, cambriolages, vols de véhicule, agressions verbales et physiques ont, après une longue période de calme, refait leur apparition, en même temps que s'installe une délinquance lourde dont les protagonistes, s'ils commettent leurs actes à l'extérieur du quartier, commencent à peser sur la vie quotidienne. De plus en plus de parents sont inquiets de la capacité que peuvent avoir ces « délinquants notoires » à entraîner d'autres jeunes.

A Septèmes, la délinquance et l'insécurité sont principalement des phénomènes de proximité. Qu'il s'agisse d'incivilité, de petite délinquance occasionnelle ou d'actes plus organisés, sans qu'ils soient forcément « identifiés », les auteurs sont « connus » et peuvent donc être « interpellés » sur leurs comportements. Dès lors, les réponses peuvent – *doivent* - être des réponses de proximité.

Une délinquance qui, même « petite » est constitutive d'infractions, donc d'actes qui ont quelque chose à voir avec le respect de la loi et qui doivent être traités comme tels. De ce point de vue, le fonctionnement du CLSPD permet qu'un partenariat plus efficace se développe entre la gendarmerie, la police municipale, les animateurs et les travailleurs sociaux afin que soient mises en place les réponses les mieux adaptées pour réprimer la petite délinquance, une délinquance qui trouve souvent ses sources dans un abandon précoce de la scolarité.

Il y a un lien direct entre l'échec scolaire et la délinquance. Il est donc essentiel que le volet prévention du CUCS soit porteur d'une réflexion en ce domaine et propose des réponses partenariales pour lutter contre la rupture scolaire.

Pour les délinquants juvéniles, contrevenir à la loi, c'est souvent aussi ne pas connaître ou ne pas donner de sens à la loi.

Cette entrée constituera un volet important, celui qui traite de l'éducation à la citoyenneté. Apprendre à connaître les institutions de la République, leur fonctionnement, leurs missions, c'est faire un pas vers la compréhension et le respect des valeurs qu'elles véhiculent. C'est aussi reprendre pied avec une vie sociale qui ne soit pas « défectueuse ». C'est rompre avec une marginalité fondée sur l'exclusion et le repliement au sein de groupes de pairs (les bandes).

Prévenir la délinquance et lutter contre sa « banalisation » demande l'implication de tous, et en premier lieu des adultes.

- Tout d'abord des parents. Les acteurs institutionnels, professionnels de l'éducation ou de l'action sociale font le constat que de nombreux parents sont de plus en plus démunis face à leur rôle éducatif. Distension du lien social, isolement, monoparentalité, recomposition, précarité, chômage, difficulté d'intégration sont autant de facteurs qui obèrent la capacité de la famille à jouer pleinement son rôle éducatif. Il ne s'agit pas ici de porter un regard moral et de culpabiliser des familles en difficultés souvent présentées comme « démissionnaires » et n'assumant plus leur responsabilité. Il s'agit de créer les conditions pour restaurer une autorité parentale mise à mal par des dysfonctionnements sociaux et économiques dont ces familles ne sont pas coupables mais victimes.
- Mais aussi des adultes qui supportent de moins en moins la pression des adolescents, qui de plus en plus souvent en ont peur et développent des réactions « anti-jeunes », favorisant par la même l'accroissement des incivilités. Il ne s'agit pas de porter un jugement péremptoire, mais de réfléchir ensemble pour renouer les contacts, pour trouver des terrains de discussion, d'échange et de partage.

Lutter contre la délinquance, c'est enfin prévenir une récidive, souvent aggravée, fondée sur la banalisation des actes : une certaine confusion entre incivilité et délinquance et le sentiment d'impunité qui s'installe vite dès lors que les actes mineurs ne reçoivent pas de réponse judiciaire. Il s'agit tout à la fois de rappeler la loi, de lui donner un sens, mais aussi de protéger le mineur qui, face à une non-réponse, peut chercher à « aller plus loin » et risque de se mettre davantage en danger.

La délinquance a aussi – *et peut être surtout* – des origines économiques.

L'ensemble des difficultés qui font obstacle à l'accès à l'emploi, conduisent – *contraignent ?* – notamment les jeunes à développer des stratégies de survie fondées sur « les économies parallèles ».

Au delà du fait qu'ils « organisent » la petite délinquance, ces modes de vie, de plus en plus banalisés, inscrits dans un fonctionnement au jour le jour, installent les jeunes dans une spirale d'exclusion elle-même pourvoyeuse de délinquants. Lutter contre la délinquance c'est aussi tout mettre en œuvre pour rompre avec cette logique en développant des actions qui réintroduisent des jeunes dans une dynamique de projet d'insertion sociale et professionnelle.

L'objectif général

Si à Septèmes-les-Vallons, les questions liées à l'insécurité et à la délinquance n'ont jamais dérivé vers des situations d'extrême tension ou de crise, c'est certes que la taille « encore humaine » de la commune, la richesse de sa vie sociale et associative font que l'anonymat et l'indifférence propices au développement de la délinquance n'ont pas envahi le territoire communal.

Mais c'est aussi - *et surtout* - parce qu'en développant un travail de proximité – *avec des moyens limités, mais toujours enrichis de la recherche d'un partenariat le plus large possible* –, les acteurs locaux interviennent avec une certaine efficacité sur le terrain de la prévention, en particulier dans les zones et en direction des populations qui sont le plus exposées au risque de voir se développer les actes de petite délinquance qui, au quotidien, rendent la vie impossible.

Depuis de nombreuses années, la ville et les acteurs locaux travaillent à :

- Maintenir et favoriser le lien social,
- Favoriser la prise de parole et initier le dialogue,
- Favoriser le développement d'actions initiées et conduites par les populations,
- Être présent sur le terrain de la proximité et de la médiation.

Ces objectifs restent parfaitement opérationnels

Les axes prioritaires

Ce volet du Contrat urbain de cohésion sociale sera appelé à évoluer en fonction du Contrat local de sécurité de nouvelle génération 2007 – 2010, élaboré sur la base d'un diagnostic partant de l'analyse et de l'évaluation du travail entrepris entre 2002 et 2006. Ce CLS rénové constituera le volet prévention du Contrat urbain de cohésion sociale.

Néanmoins, un certain nombre d'axes relevant de l'appréciation actuelle des réalités communales, fondée sur l'expérience accumulée devraient perdurer dans la nouvelle contractualisation, particulièrement en ce qui concerne le travail de prévention de proximité.

La conduite de la réflexion et des actions continuera à être placée sous la responsabilité d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance co-présidé par le Maire, CLSPD décliné en comité restreint, cellules de veille opérationnelle et commissions de travail, animé par un coordonnateur.

Considérant, le Contrat urbain de cohésion sociale soutiendra prioritairement les actions conduites dans le cadre suivant :

- **Accès aux droits, aide aux victimes, luttes contre les violences familiales**

- Permanences juridiques
- Permanences d'aide aux victimes
- Poursuite du groupe de travail et des actions engagées sur la formation des acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des victimes de violences familiales
 - *Formation des acteurs locaux à la connaissance et à la compréhension de cette problématique,*
 - *Développement d'un travail d'accueil et d'écoute de qualité respectant la confidentialité nécessaire à l'accompagnement des victimes de violences familiales, en prenant en compte les interactions avec les enfants souvent eux aussi victimes et/ou témoins.*
 - *Développement d'actions à caractère pédagogique afin de contribuer à faire évoluer les comportements, en particulier en direction des adolescents : Centre social, EJS, Collège.*

- **Prévention des conduites à risques et lutte contre les toxicomanies**

L'ensemble des actions prévues dans cette thématique seront conduites dans le cadre du plan triennal de la MILDT et du schéma départemental de lutte contre la drogue et la prévention des dépendances.

- Prévenir l'usage des substances psycho-actives et les conduites addictives.
 - *Sensibilisation des adolescents aux conduites à risque et à leurs conséquences.*
 - *Sensibilisation des enfants et, à travers eux, de leurs parents, afin qu'ils soient des relais en matière de prévention.*
 - *Formation des acteurs locaux afin qu'ils puissent réagir en toute connaissance et informer à leur tour.*
 - *Développement de l'information à l'aide de documents pédagogiques et en utilisant les supports existant sur la commune (par exemple le journal local...).*
- Prévenir les risques liés aux IST
 - *Intégration des problématiques prévention IST/Sida dans une approche santé plus large incluant hygiène de vie, accès aux soins, ...*
 - *Elaboration par les adolescents d'un message de prévention démontrant « l'illusion du risque nul » pour qu'ils se l'approprient et en deviennent les « ambassadeurs » en acquérant des compétences pour préserver leur santé en matière de transmission du VIH, des MST...*
 - *Implication des adolescents à la mise en place d'une politique locale sur le traitement de ces questions : création d'un collectif permanent composé de professionnels de la santé, d'éducateurs et de jeunes.*
 - *Formation des « jeunes en responsabilité » : animateurs des Centres de loisirs, animateurs jeunes dans les différentes structures accueillant des adolescents et jeunes adultes.*
 - *Sensibilisation information des populations scolaires (CM1, CM2 et collège).*

- **Prévention et sécurité routière**

L'ensemble des actions prévues dans cette thématique seront conduites dans le cadre du PDSAR.

- Sensibiliser les enfants, en relation avec les parents, sur leurs lieux de vie : quartier, école, centre de loisirs,
 - *Journées d'information et de prévention routière*
 - *Mise en place d'ateliers pédagogiques pratiques et théoriques*
 - *Sensibilisation des enfants sur les risques qu'ils encourent autour de leurs lieux de vie et leur inculquer les principes de bases pour être « un piéton averti et en sécurité »*
- Sensibiliser les adolescents sur les risques liés à une « conduite irresponsable », particulièrement des 2 roues
 - *Mise en place de journées sur la prévention routière,*
 - *Sensibilisation des adolescents afin qu'ils prennent en charge la sécurité des plus jeunes en revisitant leurs attitudes sur la route notamment en 2 roues.*
 - *Engager ces jeunes participants à devenir des « ambassadeurs de bonne conduite » auprès de la population jeune et adulte.*
- Former les acteurs (animateurs, ALMS...) qui interviennent avec les différents publics afin de leur donner les moyens de mener à bien ces actions.

- Identifier les problèmes concrets de sécurité routière sur l'ensemble de la Ville pour en débattre avec les jeunes, les élus, les institutions et les représentants de l'état,
 - *Amélioration de la sécurité routière aux abords des équipements accueillant des enfants.*
- **Prévention de la délinquance et protection des mineurs**
 - Mieux articuler et mieux adapter aux réalités locales l'intervention des services de gendarmerie, de police municipale en partenariat avec les animateurs des structures accueillant des adolescents et jeunes adultes
 - Poursuivre le travail de médiation et de prévention de proximité
 - *Aller à la rencontre de jeunes qui ne fréquentent pas les structures sportives, socio éducatives et culturelles*
 - *Organiser une présence dissuasive et préventive, dans les quartiers et sur les lieux publics sensibles avec les agents de sécurité de la voie publique et les animateurs,*
 - *Etablir des relations de confiance pour engager le dialogue,*
 - *Etablir des relais pour orienter et accompagner les jeunes vers les structures susceptibles d'apporter les réponses les mieux adaptées,*
 - *Apporter aux structures socio-éducatives les informations leur permettant d'orienter leurs actions pour mieux prendre en compte ces problématiques,*
 - *Engager une médiation entre les jeunes et les riverains,*
 - *Affiner la connaissance des réalités locales pour nourrir la réflexion de la cellule de veille.*
 - Favoriser les mesures d'aide et de réparation au profit des mineurs
 - *« Débanaliser » les actes de délinquance même de peu de gravité, de manière, à permettre au mieux de se resituer par rapport aux règles sociales.*
 - *Travailler, en liaison avec la cellule familiale, sur la notion d'interdit et de respect d'autrui (de ses biens autant que de sa personne) ;*
 - *Prévenir la réitération et le passage à des actes plus graves.*
 - *Apporter une réponse la plus immédiate possible, y compris aux actes de primo délinquance, notamment par le recours aux mesures d'aide et de réparation, qui ont un objet éducatif et réparateur du préjudice individuel ou collectif.*
 - *Favoriser la réparation de la victime individuelle, mais également la réparation au sein de l'institution où les faits ont eu lieu, ou au profit d'institutions d'intérêt public (Education nationale et Etablissements scolaires, ensembles urbains, transports, services publics, centres sociaux, associations caritatives..).*
 - *Associer systématiquement les parents à la mesure.*
 - Diversifier les réponses judiciaires en direction des mineurs
- **Education à la citoyenneté**

La connaissance de l'ensemble des règles et des institutions de la République qui organisent la vie sociale. Apprendre à connaître leur fonctionnement, leurs missions, c'est faire un pas vers la compréhension et le respect des valeurs qu'elles véhiculent. C'est aussi travailler sur la représentation qu'ont les uns des autres, les jeunes – mais aussi les adultes – et les agents de l'Etat et des collectivités territoriales qui ont en charge de les mettre en œuvre. C'est faire un pas vers une meilleure connaissance et un plus grand respect réciproques. Il en va de même pour les relations jeunes/adultes dans les quartiers

 - Permettre aux enfants et adolescents de connaître et donner du sens aux institutions françaises et européennes en organisant un travail de recherche et des rencontres :
 - *Collectivités locales*
 - *Organisation de l'Etat et de ses services, notamment police, gendarmerie et justice*
 - *Institutions européennes*
 - Rétablir les liens jeunes/habitants dans les quartiers, améliorer l'image des jeunes aux yeux de la population en valorisant leur capacité à être actifs et productifs, développer les solidarités
 - *Mise en place d'actions de solidarité et d'utilité sociale au niveau local*
 - *Développement de chantiers - jeunes, outils de médiation dans les quartiers*
- **Aide et soutien à la fonction parentale**

- Permettre aux parents de plus et mieux investir la vie scolaire,
 - *Création de moments et de lieux d'écoute, d'information, de débat, de réflexion sur les questions de l'éducation : le rôle de la famille, les complémentarités enseignants/parents/éducateurs/animateurs*
 - *Mise en place d'informations qui leur permettent de suivre le parcours de leur enfant tant au niveau scolaire que pendant les loisirs.*
- Sortir les parents de leur isolement et les réhabiliter dans leur rôle de parents éducateurs,
 - *En s'appuyant sur les actions existantes afin de coordonner et de compléter les réponses apportées aux questionnements des parents.*
 - *En proposant un lieu de paroles, soutenu par des professionnels, qui permettent aux parents de parler des difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants et adolescents*
 - *En les amenant progressivement à prendre part à la vie sociale du quartier*
- Restaurer les contacts entre les jeunes et les adultes,
 - *En impliquant, ensemble, jeunes et adultes dans des actions valorisantes sur le territoire du quartier,*
- Impliquer dans une démarche cohérente tous les partenaires faisant partie de l'environnement éducatif et socialisant des adolescents,
- **Lutte contre la rupture scolaire**
 - Créer les conditions pour identifier précocement les enfants qui rencontrent des difficultés et leur proposer des éléments de réponses,
 - Pérenniser et étendre les actions de soutien scolaire mises en place sur la commune et développer un partenariat cohérent avec les établissements scolaires concernés,
 - Etablir un accompagnement primaire/collège,

La plupart de ces thématiques relèvent aussi, avec un angle de vue différent, du volet « Réussite éducative », particulièrement en ce qui concerne le travail en direction de l'aide à la parentalité dont l'objectif essentiel, bien avant de participer à la prévention de la délinquance, est de favoriser la réussite éducative.

• EGALITE DES CHANCES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le constat

L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations sont des composantes essentielles de la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et doivent s'inscrire de manière globale et transversale dans l'ensemble des thématiques et territoires contractualisés.

Tout l'enjeu est d'être capable d'agir sans stigmatiser en évitant l'écueil d'une approche communautariste. C'est une approche transversale qui doit être également mise au service de l'égalité hommes / femmes, démarche dite « approche intégrée ».

Cette approche de la question est mise en œuvre à Septèmes depuis de nombreuses années et, notamment les thématiques réussite éducative, citoyenneté, vie associative, participation des habitants ou accès à l'emploi sont porteuses transversalement d'objectifs et d'actions visant l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.

En même temps, en raison du cumul des handicaps économiques, sociaux et culturels, dans les quartiers en difficulté, la réalité vécue de l'inégalité et de la discrimination nécessite une approche plus pointue. Dans ce cadre, les réponses complémentaires apportées par la politique de la ville doivent s'appuyer sur une analyse approfondie des dispositifs de droit commun déjà existants et auxquels cette intervention spécifique doit s'articuler, sans tomber dans le piège d'une autre forme de relégation et de discrimination « qui peut paraître positive » : celle du « guichet » réservé.

Il y a donc lieu d'agir de façon spécifique sur ces questions, qu'il s'agisse d'inégalité et de discriminations « volontaires », normalement constitutives d'un délit et donc susceptibles de sanctions, mais plus souvent encore d'inégalités et de discriminations relevant de la non maîtrise par les populations « discriminées » des « codes culturels » nécessaires pour pousser les portes des administrations et « faire valoir son droit » ou encore celles des équipements et des structures éducatives et sportives qui, sans être hermétiques – donc pas susceptibles de sanctions pénales - ne sont pas attentives à l'accueil possible de populations qui justement ne maîtrisent pas les codes culturels qui leur seraient nécessaires.

A Septèmes, ces questions doivent être prises en considération, même si, en ce qui concerne les services municipaux, au premier rang desquels le Service de l'Etat civil, cette dimension a été prise en compte et donne lieu à un accueil non pas différencié, mais plus attentif.

L'objectif général

Lutter contre les discriminations, particulièrement celles résultant non pas d'une volonté affirmée mais plutôt de pratiques « inattentives ».

Les axes prioritaires

Dans cette thématique, les actions s'articulent autour de plusieurs axes autour desquels le Contrat urbain de cohésion sociale soutiendra prioritairement les projets destinés à :

- **Garantir l'accès aux services publics de proximité et l'accès aux droits**

C'est un des aspects majeurs de la non discrimination. Il relève normalement du pur droit commun, celui de tout citoyen. L'intervention de la politique de la ville doit être complémentaire pour assurer une meilleure couverture géographique et une plus grande adéquation entre les prestations et les besoins de la population, les objectifs étant :

- *Sur le territoire de la Gavotte-Peyret : proposer et organiser une réponse de proximité adaptée aux besoins des habitants*
- *Susciter et accompagner la participation des habitants au fonctionnement de ces services de proximité*

- *Améliorer le fonctionnement des services publics : accessibilité, formation des agents, médiation, ...*

- **Favoriser l'accès aux structures et équipements socioculturels**
 - *En développant des projets spécifiques reconnaissant et valorisant les parcours et les patrimoines migratoires : mémoire, identité, richesse des diversités culturelles, marquant l'appartenance à une même communauté,*
 - *En développant dès l'origine, pour la Bastide Valfrais et le Centre de loisirs maternel un projet prenant en compte cette dimension,*
 - *En développant des actions partenariales entre le Centre social, les structures d'accueil des jeunes et les associations sportives et culturelles,*
 - *En développant des projets culturels qui visent à renforcer les relations entre les populations de quartiers, de cultures différentes.*

- **Promouvoir le développement solidaire**
 - *En aidant les associations qui œuvrent sur le terrain de la solidarité et développent des actions qui affirment les populations les plus exclues dans un statut d'acteur.*
 - *En développant des partenariats internationaux sur le terrain de la solidarité*

- **Favoriser l'intégration des personnes âgées isolées et la création de relations intergénérationnelles**
 - *En favorisant l'autonomie et le lien social des personnes âgées. En particulier celles qui sont isolées et/ou issues de l'immigration*
 - *En mettant en œuvre des actions partenariales entre structures d'accueil des jeunes et associations de seniors visant les relations intergénérationnelles et la mixité sociale*

- **Promouvoir l'égalité hommes/femmes, garçons/filles**
 - *En développant dans le cadre scolaire, en partenariat entre les équipes éducatives et les structures jeunesse, des projets, associant les parents et les élèves, portant une réflexion sur les relations entre garçons et filles, dénonçant les mécanismes traditionnels de domination pour les remplacer par l'apprentissage de modèles relationnels respectueux et égaux.*
 - *En aidant à la mise en œuvre de projets d'activités portés par le public féminin,*
 - *En développant des actions d'insertion sociale et professionnelle visant l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi des femmes.*

C'est, sur le territoire du CUCS et plus largement sur celui de la commune, un aspect du travail qu'il faudra aborder avec une attention particulière pendant la période 2007 – 2009.

Troisième partie :

**Pilotage
Evaluation**

I – PILOTAGE

La maîtrise d'ouvrage du Contrat urbain de cohésion sociale est composée des partenaires publics co-financeurs réunis dans un comité de pilotage.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Ville de Septèmes les Vallons.

La participation des habitants est au cœur de la démarche. La place réservée aux habitants dans la définition comme dans la mise en œuvre des actions constitue en soi un élément essentiel du projet. Il s'agit de permettre à la population de jouer un rôle actif dans la transformation urbaine, économique, sociale et culturelle de son quartier, de sa commune.

Cette participation s'appuiera notamment sur la réalité de la vie associative Septémoise ancrée dans les quartiers et plus particulièrement à la Gavotte-Peyret et donnera lieu à la création d'un :

Comité de concertation des habitants

Composé de représentants des associations de la commune et d'élus municipaux, il sera une instance d'information, de concertation et de restitution.

La gouvernance du CUCS sera organisée comme suit :

Le comité de pilotage assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage

Il est coprésidé par le représentant de l'Etat et de la Commune de Septèmes les Vallons désigné en accord avec le Président de la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole et composé d'un représentant de chacun des partenaires signataires du CUCS.

Il assume :

- La responsabilité politique de la conduite du projet : définition de la stratégie et orientation des projets du programme d'actions,
- La responsabilité de la gestion des moyens nécessaires à sa mise en œuvre : mobilisation et mutualisation des financements, ...

Il valide les programmes d'actions.

Le comité technique assure la direction de projet

Il est constitué du chef de projet, du délégué de l'Etat, des correspondants politique de la ville de chaque partenaire signataire du CUCS, ainsi que des représentants des partenaires associés à la réalisation des projets d'actions : bailleur social, CAF, ...

Il est chargé de valider sur proposition de l'équipe opérationnelle la programmation qui sera annuellement présentée au Comité de pilotage.

L'équipe opérationnelle anime et coordonne le projet

L'Equipe Opérationnelle a pour mission d'animer l'ensemble de la démarche, d'aider et coordonner les porteurs de projets et soutenir l'émergence de nouveaux projets ou démarches à l'échelle des territoires prioritaires.

Elle est composée du chef de projet et d'un agent de développement chargé plus particulièrement de la thématique prévention de la délinquance.

Elle est animée par le Chef de Projet Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Son poste est cofinancé par l'Etat, la Région et la Commune selon la clé de répartition suivante :

- Etat : 30 %
- Région : 30 %
- Commune : 40 %

Il est co-mandaté par les partenaires signataires, il a la responsabilité de :

- Préparer les réunions des instances décisionnelles : déclinaisons thématiques des programmes d'actions, préparation des décisions du Comité de pilotage relatives à la programmation,
- Mobiliser et apporter une aide technique aux porteurs de projets pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Evaluer l'impact des actions développées.

Modalités d'intervention de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Au moment où se développent des politiques d'excellence, de compétitivité et d'attractivité, la question essentielle pour la Région P.A.C.A. est d'intégrer et d'impliquer l'ensemble de la population afin que ce développement soit plus juste et plus solidaire.

Dans ce cadre, le Conseil Régional, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du Projet Régional Stratégique, a validé le 10 novembre 2006 ses grandes orientations en matière de politique de la ville, et plus particulièrement sa volonté de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les projets CUCS et ANRU, dans un cadre permettant la mise en perspective des futurs contrats d'agglomérations et du programme régional de solidarité urbaine.

En effet, tout en ne remettant pas en cause l'intervention solidaire de la Région en faveur des quartiers prioritaires, la Région a décidé de positionner davantage les enjeux de sa « politique de la ville » au niveau de l'agglomération ou de la communauté de commune, pour que cette politique de solidarité s'intègre elle-même à un projet d'ensemble et à une dynamique de développement de l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la Région va inscrire sa participation dans les enjeux suivants :

- *Intervention de proximité indispensable, dans le cadre d'un projet de services à la population, décliné selon les différentes échelles territoriales, impliquant les acteurs du service public et du tissu associatif, et tenant compte de son insertion dans la ville et l'agglomération.*
- *Intervention sur des projets structurants et intégrés inscrits sur du long terme (politiques urbaines, politiques de l'habitat, politique de l'emploi et du développement local, transport, développement durable...);*

Elle retient les priorités thématiques suivantes :

- L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires
 - *par des services à la population plus solidaires, leviers d'une meilleure insertion dans la ville : les services publics jouent un rôle structurant et de proximité important dans une complémentarité avec le tissu associatif ; ils permettent de répondre aux besoins des populations, de favoriser leur accès aux droits. Il sera recherché une déclinaison du projet entre l'échelle de proximité, celle de la ville et de l'agglomération, une articulation entre services publics et tissu associatif local ;*
 - *par une action durable sur le cadre de vie au travers de la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, visant à l'amélioration de la gestion des services et des équipements, voire leur création ou leur adaptation, et ce, dans le cadre d'une organisation optimisée des services et des acteurs. Il sera recherché la mise en place de conventions spécifiques, à partir d'une démarche intégrant diagnostic, définition d'enjeux, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un programme d'actions ;*
 - *par une politique solidaire reposant sur la Prévention, volet intégré au CLSPD. La mission Prévention a pour objectif de prévenir la délinquance, contribuer aux politiques de sécurité, soutenir les dispositifs d'insertion des publics en grande difficulté et les associations d'aide aux victimes ; elle pourra venir en appui aux enjeux liés à la gestion urbaine de proximité. Il est demandé que les actions relevant de la prévention de la délinquance soient examinées et approuvées en CLSPD ;*
 - *par une politique d'amélioration de l'habitat hors ANRU, en application de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005 ;*
- L'accès à l'emploi et à la formation pour tous reposant sur une dynamique de développement local
 - *Il s'agit d'un enjeu essentiel de la Politique de la Ville. C'est un volet déterminant d'un travail à l'échelle de l'agglomération. Il s'inscrira dans le cadre des politiques volontaristes*

régionales (Plan Régional pour l'Emploi, programme de formation, et en particulier, Dispositif d'Appui aux Innovations Locales et aux Projets de Territoires) mais aussi de projets expérimentaux examinés dans le cadre des lignes transversales.

- L'amplification et la structuration de démarches participatives indispensables à une politique de développement durable ;
- L'ingénierie, garante de la réussite de programmes complexes (équipes opérationnelles, études, accompagnement pour les démarches de participation), et ce, dans un cadre de conditions.

Pour mettre en place ces axes d'intervention, les acteurs de la Politique de la Ville pourront également s'appuyer sur deux politiques régionales se posant comme leviers importants d'un développement social urbain équilibré : le sport et la culture, selon les critères de ces deux politiques volontaristes.

En ce qui concerne l'élaboration des projets ANRU, volet « Habitat » des futurs programmes urbains solidaires, les critères qualitatifs essentiels à la réussite des projets : l'implication des habitants, la mise en place de Maîtrises d'œuvre Urbaine et Sociale pour le relogement, la réalisation de conventions de gestion urbaine de proximité, un projet « emploi », le PLH et les enjeux d'habitat à l'échelle de l'agglomération, et ce, avec une forte articulation avec le dispositif des CUCS.

L'intervention de la Région sur les projets de rénovation urbaine portera sur la réhabilitation des logements sociaux (dans le cadre de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005), la résidentialisation, les aménagements, les équipements et l'ingénierie.

L'engagement financier des partenaires

- **Pour mémoire, la Dotation de solidarité urbaine**

La Dotation de solidarité urbaine que la commune de Septèmes-les-Vallons a perçu en 2006 (exercice budgétaire 2005) était de **451 786.00 €** La dotation prévue en 2007 serait de 474 375.00 €, sous réserve de notification.

Conformément aux dispositions de l'article L.2234.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville rend compte de son utilisation dans sa délibération 05.06.2006 du Conseil municipal du 1^{er} juin 2006 :

« La DSU est une dotation tout à fait nécessaire, obtenue de plein droit, absolument nécessaire pour la commune qui, malgré qu'elle en ait encore une fois toutes les caractéristiques, n'a jamais été intégrée aux dispositifs « normalisés » susceptibles d'apporter des financements complémentaires en ce qui concerne les fonds structurels européens. Elle constitue l'une des rares recettes liées aux caractéristiques socio économiques de la commune et de sa population.

La DSU n'est pas une recette affectée. Il faut bien mesurer, pour rendre compte de son emploi, qu'elle participe à l'équilibre général du budget, y compris à la constitution de l'excédent de fonctionnement nécessaire au financement de la section d'investissement. C'est donc dans cette approche budgétaire globale, fonctionnement et investissement, qu'il nous faut analyser son utilisation.

La DSU participe à la politique de cohésion et de développement social conduite sur l'ensemble du territoire communal. C'est pourquoi, dépassant le champ étriqué d'une approche trop territorialisée, qui pourrait réduire l'utilisation de la DSU au seul quartier de la Gavotte-Peyret, la politique municipale de développement social et urbain concerne l'ensemble de la commune. Elle traverse de nombreuses lignes budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement, qu'il s'agisse, sans exhaustive, de l'aide au fonctionnement des associations, de la politique tarifaire des restaurants scolaires, des dotations aux écoles ou encore des subventions allouées au CCAS, de notre adhésion à la Mission locale, des efforts réalisés dans la promotion de la lecture publique ou du développement culturel, qu'il s'agisse aussi en investissement de la réhabilitation de la Bastide Valfrais, de l'extension de la crèche ou de la réhabilitation des cantines et groupes scolaires. C'est dans ce cadre qu'il nous apparaît le plus légitime de présenter un bilan annuel des politiques de développement social et urbain conduites par Septèmes, politiques que la DSU contribue à mettre en oeuvre.

FONCTIONNEMENT

Aide au fonctionnement associatif : Centre social Gavotte-Peyret, Espace jeunes Septèmes, Association locale des Francas (CLSH), Adémogape (association modes de garde petite enfance), Centre culturel Louis Aragon.

Participation à la mission des Etablissements publics : CCAS (bons de chauffage, aides diverses, demi gratuités et gratuités cantines, aides d'urgence), Adhésion à la Mission locale de Marseille

INVESTISSEMENT

Réhabilitation de la Bastide Val Frais, Extension de la crèche, Réhabilitation des groupes scolaires et des Centres de loisirs, ...

- **Les engagements dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale**

1 – La Commune

La commune de Septèmes-les-Vallons s'engage par ailleurs à consacrer une enveloppe annuelle de **95 000.00 €** en soutien aux opérations programmées sur les territoires prioritaires et ayant fait l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage.

2 - La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à hauteur de **20 000.00 €** sur les axes : habitat et cadre de vie et accès à l'emploi et développement économique, tels que définis dans sa délibération du 18 décembre 2006 relative à sa contribution à l'élaboration des CUCS des communes relevant de son territoire de compétence

3 - La Région Provence Alpes Côte d'Azur

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, sous réserve de l'engagement de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre du CUCS de Septèmes, mobilisera des crédits de fonctionnement à hauteur de **68 000.00 € auxquels pourront se rajouter des crédits transversaux**. Pour les années 2008 et 2009, un avenant tenant compte d'une intervention en investissement et de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations sera élaboré.

Les modalités d'interventions et le cadre budgétaire :

- *Cofinancement non systématique en particulier dès lors qu'il s'agira de projets en reconduction et en pérennisation ;*
- *Orientation des financements autour des questions d'agglomération et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine ;*
- *Mobilisation des compétences de la Région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;*
- *En 2007, reconduction des crédits, en fonctionnement, du CPER 2000-2006, sur la base annuelle soit, par ailleurs les crédits de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre d'éligibilité de ces politiques publiques*
- *Pour les années 2008 et 2009, proposition d'un avenant pour les deux années, et ce, dans la perspective de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.*

4 - L'Etat

L'Etat s'engage à consacrer chaque année, et ce sur les 3 années du présent contrat, une enveloppe de **55 000.00 €** au titre des crédits du F.I.V. et pour 2007, une enveloppe de **40 000.00 €**, au titre des crédits spécifiques « Préfet délégué pour l'Egalité des chances ».

Cette enveloppe ne prend pas en compte les crédits spécifiques comme les VVV, les ateliers santé-ville, les adultes relais, les crédits liés à l'intégration et à la lutte contre les discriminations, ceux-ci seront connus ultérieurement.

Les engagements financiers des autres signataires potentiels n'étant pas connus aujourd'hui, cette partie fera l'objet d'une rédaction ultérieure, seront notamment sollicités :

- *La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône*
- *L'Association régionale des organismes HLM de PACA et de Corse*

Le calendrier

Le présent contrat entrera en vigueur dès sa signature, pour une période de trois ans (2007-2009) conformément à la circulaire du 24 mai 2006.

Il pourra être reconduit une fois, sur la base des résultats de l'évaluation qui sera réalisé à l'issue de la première période.

II – EVALUATION

L'objet de l'évaluation

Evaluer, c'est d'abord comparer, sur la base de données les plus objectives possibles, un résultat avec une prévision. C'est un processus qui va permettre d'analyser puis de corriger et/ou d'améliorer la démarche et les contenus du CUCS.

L'évaluation portera sur trois niveaux, distincts et complémentaires :

- L'évaluation de chacune des actions,
- L'évaluation de l'impact de cette programmation en termes d'améliorations et de changements constatés au profit des territoires défavorisés et de leurs habitants,
- L'évaluation des partenariats et des décloisonnements entre les actions verticales, celles de droit commun notamment, qui irriguent le territoire du CUCS au-delà de la programmation spécifique.

Les outils de l'évaluation

L'évaluation sera faite selon deux axes complémentaires :

- La production annuelle d'un document comportant à la fois des données sur les éléments de la programmation et des éléments actualisés d'analyse de la situation septémoise et de ses éventuelles évolutions,
- La réalisation d'une évaluation des effets produits par l'action des CUCS au terme de la période de trois ans du contrat.

Elle devra être faite au regard des objectifs du Contrat urbain de cohésion sociale, tant en ce qui concerne la mobilisation du droit commun et sa mise en cohérence avec les actions conduites, qu'en ce qui concerne les résultats obtenus dans la mise en œuvre de chacune des actions, ce dans une logique d'approche globale et de mise en œuvre du projet territorial. L'évaluation devra donc rendre compte de cette transversalité et de cette dynamique de projet territorial.

Au résultat, elle s'attachera à rendre compte de deux grands types de questionnement liés à la mise en œuvre du CUCS et qui, exprimés avec des outils comptables, peuvent s'articuler ainsi :

- Un « compte de résultat » annuel, film des projets menés, des partenariats et des moyens mobilisés ainsi que des résultats obtenus. Ce « compte de résultat » permettra de « suivre » en temps réel la mise en œuvre de la programmation.
- Un « bilan », photographie instantanée de la situation septémoise au terme de chaque année. Ce bilan portera sur ce qui aura été effectivement réalisé pendant la période, sur les moyens et des partenariats mobilisés, sur les populations effectivement concernées, ainsi que sur le constat de l'évolution des situations pour chacune des thématiques.

Ces outils, le « Compte de résultat » et le « bilan », serviront de base à l'évaluation, tant des actions, que de l'impact du Contrat urbain de cohésion sociale sur l'évolution des pratiques et des situations septémoises, particulièrement en ce qui concerne les populations visées.

Une méthode d'évaluation opérationnelle

Dans cette perspective, l'évaluation permettra à la fois de « rendre compte » de l'utilisation de l'argent public, de constater les évolutions liées à la réalisation du projet sur le territoire et de proposer une amélioration de la démarche et des contenus au regard des objectifs eux mêmes affinés pendant la période.

- **Le bilan des actions :**

Chaque action programmée dans le cadre du CUCS devra définir explicitement ses objectifs quantitatifs et qualitatifs opérationnels en lien avec les objectifs généraux énoncés dans chacune des thématiques. C'est dans la description de ce qui aura effectivement été mis en œuvre et dans la mesure des écarts entre le prévisionnel et le réalisé, sur la base d'un bilan presque comptable que sera réalisée ce « compte rendu » de chacune des actions et que sera définie son éventuelle reconduction, poursuite ou transformation.

Cette travail est nécessaire, mais il ne renseigne que sur l'adéquation entre le projeté et le réalisé. En lui-même, si il procure des matériaux, il ne permet pas de mesurer l'impact produit par les actions sur les situations initiales qu'elles sont censées améliorer. Utile pour vérifier si « l'on fait bien ce que l'on dit, il ne prend tout son sens que dans une réflexion plus large portée par l'ensemble des acteurs. C'est cette réflexion commune qui permet d'évaluer.

- **La création d'un dispositif opérationnel de suivi et d'évaluation**

A Septèmes, si, à travers l'expérience accumulée, il est possible de faire avec une certaine efficacité ce travail de bilan et d'adapter en conséquence la programmation, nous ne disposons pas d'outil qui permette de réellement évaluer son impact. Dit autrement, nous pouvons dire si ce qui est prévu est ou non réalisé, si l'action conduite concourt, et dans quelle mesure, à la satisfaction des objectifs déterminés. En revanche, nous n'avons jamais mis en place un outil de mesure et d'analyse qui, au-delà du ressenti, du vécu, du savoir des acteurs, permette d'objectiver les résultats obtenus. Cela ne veut pas dire que nous ne disposons pas d'indicateurs fiables sur les réalités locales et leur évolution, mais que ces indicateurs résultent plus de l'expérimentation et d'une bonne connaissance du terrain que de l'analyse.

Il convient donc que dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale soit créé un outil, nécessairement partenarial, impliquant toutes les parties prenantes du contrat (Etat, collectivités, autres signataires publics ou privés, principaux opérateurs et représentants des habitants) et pouvant accueillir des partenaires ayant une compétence particulière, par exemple l'AGAM qui a vocation à intervenir aussi sur le territoire septémois.

Cette volonté peut en conséquence figurer au titre des objectifs opérationnels du CUCS et figurer en tant que telle dans la programmation annuelle, comme un projet d'action à part entière, sur la base de trois objectifs principaux :

- *Rassembler, mettre en commun des informations et des données objectives,*
- *Sur ces bases, construire des indicateurs pertinents utiles à l'évaluation,*
- *Faire le travail d'analyse de l'évolution des indicateurs, en lien avec les actions entreprises dans le cadre du CUCS afin d'en renforcer encore l'efficacité*

Cette méthode d'évaluation devra permettre de mesurer à la fois la pertinence du CUCS, c'est-à-dire son adaptation aux besoins, son efficacité, c'est-à-dire le résultat des actions mises en place au regard des objectifs fixés dans les programmes d'action et sa légitimité ainsi que son appropriation par les systèmes de décision locaux, c'est-à-dire la qualité du partenariat mis en œuvre et la réalité de l'implication, en particulier des acteurs locaux.

Fait à Septèmes-les-Vallons le

Pour l'Etat

Monsieur Pierre N'GAHANE,
*Préfet délégué pour l'égalité des chances,
Délégué de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
dans le Département des Bouches-du-Rhône*

Pour le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Monsieur Michel VAUZELLE
Président du Conseil régional

Pour le Conseil général des Bouches-du-Rhône

Monsieur Jean-Noël GUERINI
Président du Conseil général

Pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Pour la Ville de Septèmes-les-Vallons

Monsieur André MOLINO,
*Maire de Septèmes-les-Vallons
Vice président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole*

Tous les partenaires susceptibles de contractualiser sur ce dossier n'ont pas, à ce jour, manifesté leur position définitive. Ainsi, il convient de préciser que des avenants pourront être établis, autant que de besoin, afin de leur permettre de s'inscrire dans le nouveau cadre contractuel, que ce soit sur leurs compétences de droit commun ou sur des enveloppes financières spécifiques.